47e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 44 30 OCTOBRE 1930

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Un Bienfaiteur des aliénés

Le R. P. Marie-Joseph Chiron

Parmi les biographies envoyées à l'*Ami* en vue de recension, nous avons relevé dans celle du R. P. Marie-Joseph Chiron, fondateur de la Congrégation des Religieuses de Sainte-Marie-de-l'Assomption, des traits saisissants et inattendus, bien capables de retenir l'attention édifiée de nos lecteurs. L'ouvrage de M. l'abbé Zéphirin Gandon [1] mérite mieux qu'un rapide compte rendu.

I. — *Naissance, éducation et préparation providentielle*

Tout semble facile dans la préparation de Joseph Chiron au sacerdoce. Né le 19 novembre 1797, à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), de Jean-Simon Chiron et de Suzanne Bonnaud, Joseph reçut, soit au sein de sa pieuse famille, soit à l'école des Frères de S. Jean-Baptiste de la Salle, que la persécution révolutionnaire avait épargnés dans ce coin béni de l'Ardèche, une éducation profondément chrétienne. Sa première communion (1807) fut d'une ferveur extrême et, probablement sous la poussée d'une vocation naissante, il se mit, nonobstant les travaux de la culture auxquels il était obligé de se livrer avec son père, à l'étude de la langue latine. Peut-être un oncle prêtre (sur lequel d'ailleurs nous possédons fort peu de détails) dirigea-t-il son neveu dans ce sens. Toujours est-il qu'en 1810-1813 nous le trouvons au Collège de Bourg-Saint-Andéol, « étudiant pour se faire prêtre. »

Malgré la mort de sa femme, le père favorise la vocation de son fils et l'encourage de tout son pouvoir. Heureux père ! Heureux fils !

Après les humanités et la rhétorique, voici le Grand Séminaire à Viviers. Piété toujours croissante : application au travail, modestie, charité, mortification, dévotion envers l'Eucharistie et la Sainte Vierge, telles étaient les vertus du jeune lévite. Pas de difficulté, pas de crise, pas de heurt : tout naturellement, semble-t-il, il gravit les degrés qui conduisent à la prêtrise, et le 27 avril 1823, des mains de Mgr Brulley de la Brunetière, il reçut l'onction sacerdotale. Faible de constitution, M. Chiron prend cinq semaines de repos à Bourg-Saint-Andéol ; puis, l'autorité diocésaine lui donne à choisir entre trois paroisses. Joseph choisit Saint-Martin-l'Inférieur, la plus petite des trois, afin d'avoir moins de responsabilité devant Dieu. A 26 ans, il devient ainsi curé, sans passer par le vicariat. Il est vrai que sa paroisse comptait à peine 250 habitants ! Son action paroissiale se porta principalement sur les Mères chrétiennes et sur les Enfants de Marie ; elle fut extrêmement bienfaisante. C'est de sa Congrégation d'Enfants de Marie que sortiront les premières jeunes filles destinées à fonder la communauté de Sainte-Marie de l'Assomption. Ainsi la divine Providence, encore à l'insu de son élu, dirigeait toutes choses vers le but qu'elle voulait atteindre. Grâce à ces deux associations des Mères chrétiennes et des « Saintes Maries » (c'est-à-dire de ses Congréganistes), l'abbé Chiron transforme sa paroisse : il y crée une douce atmosphère de piété qui se traduit par la pratique fidèle de tous les devoirs religieux.

Sous la direction de leur curé, quelques jeunes filles se sentent appelées à la vie religieuse. L'abbé Chiron éprouvera cette vocation : publiquement les futures religieuses porteront un habit distinctif ; bien plus, pour ne les perdre point, il rêvera de fonder et fondera en effet, à leur intention, une congrégation nouvelle. Deux mois de maladie et d'absence de la paroisse feront craindre à M. Chiron des contradictions pour la nouvelle société. Mais non, les contradictions se borneront à quelques railleries. Le curé entretiendra de loin la ferveur de son petit troupeau par une correspondance extrêmement édifiante. Et à son retour il s'empressera de fonder définitivement sa congrégation des « Saintes Maries de l'Assomption. » C'était le 25 novembre 1825. La congrégation fondée, avec tous les encouragements épiscopaux, l'abbé Chiron ne sait pas encore à quel but il la destine ! Moins encore s'est-il préoccupé des moyens pour la faire vivre matériellement. Dieu y pourvoira...

Sans doute, les débuts furent assez pénibles. Comme logement, trois pièces, dont la cuisine servait à la fois de réfectoire, d'ouvroir, de salle de classe et de salle de récréation. Un règlement sévère, basé sur la règle des Trappistines. Et le Père spi-

[1] **Le R. P. Marie-Joseph Chiron,** *un bienfaiteur des aliénés au XIXe siècle,* par l'abbé Zéphirin Gandon. — In-8 de XXXII-382 p., illustré de 38 gravures, 20 fr. — Avignon (1930), Aubanel Père, 7, place Saint-Pierre.

rituel dirigeait sa petite communauté dans les voies de la sainteté.

La première supérieure fut Adélaïde Bernard, Mère Agnès de Jésus.

D'une santé toujours délicate, M. Chiron priait Dieu et sa bonne « Maman » du ciel — la Sainte Vierge — de lui donner des forces afin qu'il pût se dévouer plus complètement au service de Dieu et de sa communauté. Au début de 1825, deux religieux de St-Jean de Dieu vinrent quêter à St-Martin-l'Inférieur. Ils parlèrent à M. le Curé de leur saint fondateur, des œuvres admirables accomplies par son Ordre. Attachés au service des membres souffrants de Jésus-Christ, les fils de S. Jean de Dieu recueillent les infirmes dans les hospices de vieillards, hospitalisent les aliénés, soignent les enfants rachitiques et anormaux, tiennent des cliniques chirurgicales. Le récit de ces entreprises fut un trait de lumière pour le bon curé. Il tenait enfin le but de son Institut naissant ; il comprit immédiatement que ses religieuses pourraient rendre aux femmes aliénées les services que les Frères de St-Jean de Dieu rendaient aux aliénés « hommes. » Aussitôt, il se mit en relation avec le P. de Magallon, restaurateur de l'Ordre de St-Jean de Dieu en France, et lui-même se proposa — et fut accepté — comme aspirant dans l'Ordre. Toutefois, l'évêque de Viviers s'opposa à son entrée en religion et, à la grande joie des « Saintes Maries, » le curé dut rester dans sa paroisse. A la mort de l'évêque, l'abbé Chiron insista derechef auprès des vicaires capitulaires, et malgré leur refus il décida de passer outre et de se rendre à Lyon, espérant que le P. de Magallon obtiendrait enfin la permission tant désirée. Déjà, dans son esprit, il voyait sa Congrégation affiliée à l'Ordre de St-Jean de Dieu et il soupirait après le moment où un hospice serait créé à St-Martin-l'Inférieur pour les femmes aliénées. D'ailleurs, ses adieux à sa paroisse montrent quel esprit surnaturel dirigeait cet exode : « Une des principales, pour ne pas dire l'unique raison qui m'a porté à embrasser l'état religieux, est de mettre mon salut plus en sûreté et de penser plus sérieusement à mon éternité, en me déchargeant de cette terrible responsabilité de tant d'âmes que je voyais tenir la route de l'enfer et qui périront malheureusement si le Seigneur, dans sa grande miséricorde, ne vient à leur secours. »

Allait-il donc pouvoir enfin se donner à l'œuvre des aliénés ? Oui, certes, mais pas en suivant la voie que la prudence humaine s'était tracée. Le nouvel évêque de Viviers, Mgr Bonnel, de passage à Lyon, vint le trouver : « Je ne vous autorise pas à rester ici. Puisque vous voulez une Congrégation de religieuses, allez la diriger vous-même. Je vous nommerai aumônier des prisons de Privas. Des folles y sont enfermées ; vous y ferez venir votre communauté et avec elle vous en prendrez soin. » L'ordre épiscopal était une indication de la Providence. M. Chiron s'y soumit avec empressement : il fut toujours un obéissant.

II. — *Les débuts de l'œuvre des aliénées : les Religieuses de Ste-Marie-de-l'Assomption*

Les prisons de Privas n'étaient pas encore complètement construites. Le maire, M. Berlié, et le préfet de l'Ardèche, baron de Montureux, accueillirent avec bienveillance le P. de Magallon et le Père (on l'appellera ainsi désormais) Chiron. Il fut convenu qu'on organiserait des salles de la prison pour y recevoir les nouvelles religieuses et leur aumônier. Toujours aspirant et rien qu'aspirant dans l'Ordre de St-Jean de Dieu, le P. Chiron voulut d'abord se former à Lyon à la vie religieuse et à la pratique du soin des malades : il s'exerça à tout ce que doit savoir un bon religieux hospitalier de St-Jean de Dieu.

L'œuvre de Privas commença le 1er février 1827, au milieu du dénuement le plus complet. La chambre du Père était une cellule de prisonnier : il vivait avec ses chers prisonniers. Un de ses frères, Calixte, qui plus tard devait se faire religieux de St-Jean-Baptiste de la Salle, vivait avec lui et le secondait. Dix ans de ministère dans ce milieu de dégénérescence morale : ministère difficile et souvent ingrat, mais parfois aussi très fructueux !

Nous avons dit que des folles étaient enfermées dans les prisons. Le P. Chiron s'ingénia à tirer ces pauvres femmes de ce milieu peu adapté à leur état. Avec l'appui du préfet de l'Ardèche, il fait l'acquisition, le 2 mars 1827, d'une maison sise sur la route d'Aubenas, y installe le soir même ses religieuses. L' « Asile Sainte-Marie de Privas » était fondé. Près des pouvoirs publics, c'est le P. de Magallon qui prendra la responsabilité des démarches en vue d'obtenir des secours et de faire reconnaître légalement l'Ordre des « Religieuses hospitalières de St-Jean de Dieu. » Les pouvoirs se montrèrent d'une extrême bienveillance, le Préfet affirmant lui-même tout le premier que « seules, des personnes pieuses et instruites, consacrées au soin des malades par vœux de religion, peuvent soigner les aliénés d'une manière satisfaisante. » Finalement l'administration préfectorale et la municipalité de Privas patronèrent l'entreprise du P. Chiron, à la seule condition « qu'il la fera fonctionner lui-même et qu'il se suffira avec le prix de la journée fourni pour chaque malade. A lui et à lui seul il appartiendra de trouver les sommes nécessaires pour subvenir à tous les besoins de la maison. » Le P. Chiron n'hésita pas : fort de l'approbation épiscopale et préfectorale, il envoya ses filles quêter dans tout le département. Lui-même se fit quêteur par démarches personnelles et par correspondance, et jamais la Providence n'abandonna son serviteur et ses servantes.

Le pain matériel n'est pas tout. Il fallait maintenir la communauté dans sa ferveur spirituelle. Mgr Bonnel fit comprendre au P. Chiron que la Règle des religieuses Trappistines ne convenait

pas à des religieuses hospitalières. Docile aux indications de son évêque, le saint fondateur adopta la Règle de S. Augustin et il composa des Constitutions en rapport avec le but de l'œuvre. Il donna à ses « Saintes Maries » ces belles paroles pour devise : CHARITÉ et SAINTE VOLONTÉ DE DIEU. « Le service des aliénées, disent les Constitutions, demande, des Sœurs de Sainte-Marie de l'Assomption, l'esprit d'une foi vive, d'une humilité solide, d'une charité ardente et à toute épreuve, d'une patience sublime et d'un dévouement parfait, pour que leur œuvre soit remplie d'une manière digne de Dieu et de Jésus leur divin Epoux, qui veut être servi dans la personne de ses membres souffrants. »

Qu'on nous permette de citer ici une page, dont les observations vécues et la parfaite charité frapperont à coup sûr nos lecteurs :

Le visiteur qui, pour la première fois, parcourt les salles d'un asile d'aliénés et qui observe le délire dont chaque pensionnaire est atteint, sort de l'Etablissement le cœur meurtri, à la vue des aberrations dans lesquelles peut tomber l'esprit de l'homme quand il se détraque. L'orgueil revêt alors toutes les formes inimaginables. On trouve dans les asiles d'aliénés des mégalomanes, dont les uns se disent « le bon Dieu », d'autres se proclament « Roi de France » ou « Président de la République » ; et ils donnent des ordres en conséquence... Les femmes mégalomanes se disent habituellement ou la Sainte Vierge, ou Reine de France, ou Jeanne d'Arc, chargée d'une mission importante. Si on paraît entrer dans leur manière de voir, on les rend heureuses.

Il faut plus de tact et de précautions quand on se trouve en présence d'un persécuté, surtout s'il est en même temps halluciné et impulsif. Ce malade voit des ennemis partout : un père, une mère, un frère, une sœur, une épouse, toutes les personnes qui l'ont tendrement aimé et qui l'aiment encore, deviennent ses adversaires. Elles veulent l'empoisonner ; elles le martyrisent par des procédés inhumains... Elles lisent sa pensée et cherchent en lui un motif de condamnation pour le faire mourir. Si le persécuté est atteint d'hallucinations visuelles ou sensitives, s'il voit son persécuteur, s'il éprouve son action, s'il se sent électrisé ou hypnotisé par lui, alors il devient méchant, et si par malheur il jouit de la liberté, il se débarrasse de son ennemi par le revolver ou par un autre moyen violent.

A l'asile, ces malades souffrent beaucoup, car ils sentent réellement ce que leur représente leur imagination malade, et ce sont alors de vrais supplices... Ces malades souffrent ; ils entendent les injures que leur adressent des êtres imaginaires ; ils sont torturés... Il faut donc une grande patience et beaucoup de douceur dans ceux qui ont mission de les soigner, et qu'ils considèrent habituellement comme leurs ennemis.

On trouve ces malades aussi bien chez les femmes que chez les hommes, et c'est auprès d'elles surtout que les Religieuses doivent se montrer Mères.

Elles doivent se montrer Mères encore quand elles s'occupent de ces démentes, de ces gâteuses, qui constituent ce que l'on pourrait appeler le « déchet de la société ». Ce sont des êtres dont l'activité humaine est complètement éteinte. Elles se salissent le jour et la nuit ; le matin, il faut les lever et les laver comme de petits enfants ; dans la journée, il faut encore et souvent pratiquer sur elles les mêmes soins de propreté. Elles ne savent plus manger ; il faut donc leur porter le morceau de pain et tous les aliments à la bouche, et parfois elles les crachent à la figure de celles qui les leur présentent.

Le R. P. Chiron a eu soin, ici encore, d'encourager les actes héroïques accomplis par ses filles auprès de leurs chères malades, dont l'âme, gênée dans son activité, n'a rien perdu de sa grandeur surnaturelle.

Il écrit, en effet, dans ses Constitutions :

— « Jésus considère ces soins comme rendus à sa propre personne, ainsi qu'il le témoigne par des paroles : « Ce que vous aurez fait au moindre des miens, c'est à moi-même que vous l'aurez fait. J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger. J'ai eu soif et vous m'avez donné à boire. J'étais prisonnier, et vous m'avez visité ».

« Avec quelle affection, ajoutait le P. Chiron, servirait-on Jésus s'il retournait sur la terre ! Avec quelle dévotion le servirait sainte Marthe ! Quels sentiments avait la bienheureuse Vierge rendant service à son divin Fils !

« Nous devons emprunter les pensées et les affections de ces grandes âmes. » (P. 98-101).

L'Œuvre devait maintenant s'accroître et prospérer. La maison de Privas devenait de jour en jour plus importante. Elle n'a cessé de prendre de l'extension ; et aujourd'hui elle renferme près de 1.200 personnes, dont 1.030 malades, 75 religieuses et le personnel des employés. La chapelle fut bâtie de 1833 à 1839 ; il faut l'agrandir.

Le nombre des religieuses augmentant, le P. Chiron voulut faire bénéficier un autre département de son œuvre naissante et si visiblement bénie. Il jeta d'abord ses regards sur Lyon, qui exerçait toujours sur lui un attrait fascinant, puis vers Grenoble. Mais finalement Dieu l'orienta vers l'Auvergne. Dans la paroisse de St-Pierre-les-Minimes, à Clermont-Ferrand, une œuvre similaire conçue par M. X. Tissot avait été abandonnée. L'abbé Mestre, curé de la paroisse, ayant entendu parler du P. Chiron, lui écrivit. Celui-ci, toujours confiant en la Providence, accourt à Clermont, achète un petit château à l'ouest de la ville, le « Bois-de-Cros, » et fort, ici encore, de l'appui des autorités civiles et religieuses, y installe ses religieuses. Le P. Chiron n'aimait pas à perdre le temps dans le service de Dieu : l'achat de Sainte-Marie de Clermont-Ferrand fut réalisé le 16 décembre 1835 ; le 18 janvier suivant, cinq religieuses quittaient Privas, et le 20 elles prenaient possession de leur nouvelle demeure. La fondation imposa au Père de grandes fatigues, mais l'œuvre devait prospérer au-delà de toute espérance. Aujourd'hui, l'asile renferme 1.500 personnes, dont 1.300 malades, 150 religieuses et novices et le personnel des employés.

Le P. Chiron rêvait toujours de consacrer quelques-unes de ses religieuses à l'enseignement. Il essaya d'organiser à Clermont un pensionnat. Mais ce n'était point là l'œuvre voulue par Dieu. Le pensionnat ne fonctionna pas longtemps ; l'œuvre des aliénés, au contraire, prenait, chaque jour, une importance nouvelle, et absorba bientôt toute l'activité des religieuses.

Une petite épreuve, entre temps, vint mettre le sceau divin de la contradiction dans l'œuvre du

P. Chiron. La contradiction surgit en 1836 de la part d'un prêtre que Mgr l'évêque de Viviers avait nommé aumônier à la maison de Privas et qui crut devoir faire opposition aux directives du P. Chiron et de la Supérieure générale, Mère Agnès de Jésus. Des questions bien secondaires étaient soulevées, mais qui néanmoins touchaient au bon ordre de la maison et à la formation spirituelle des religieuses. Tout rentra bientôt dans la paix, l'évêque de Viviers ayant, après mûres enquêtes et réflexion, donné gain de cause à l'excellent P. Chiron, qui pardonna à « ses chers adversaires. »

III. — *Un auxiliaire, le P. Bal. — Une nouvelle fondation : les Frères de Sainte-Marie*

La manière dont les filles du P. Chiron traitaient les femmes aliénées attira l'attention des autorités départementales. Le Préfet et le Conseil Général de l'Ardèche se demandèrent pourquoi les hommes ne recevraient pas à Sainte-Marie les mêmes soins. Le projet fut communiqué au P. Chiron qui, tout d'abord, le déclara irréalisable. Mais, fidèle à son habitude de voir en tous événements la volonté de la Providence, il entreprit cependant de réaliser le vœu de l'Administration. Avec le secours du Département et de l'Etat, il prépara un local, forma des infirmiers et, le 27 juin 1839, à la suite d'un traité conclu entre le Département de l'Ardèche et l'Administration de l'Asile Sainte-Marie, il reçut à Privas les dix-neuf aliénés hommes qui étaient en traitement à Lyon.

L'idée première du P. Chiron ne fut pas de créer une nouvelle Congrégation ; il voulait surtout former de bons infirmiers et les donner comme auxiliaires à ses Religieuses pour le traitement des hommes. Il les appela « Frères servants de l'Immaculée-Conception, » afin de leur donner une certaine autorité morale auprès de ses chers malades. C'était encore cependant de simples mercenaires.

Ici encore, Dieu avait ses vues.

A cette époque, en effet, le P. Chiron reçut à Clermont un jeune prêtre, ex-novice jésuite, d'un esprit surnaturel extraordinaire, et qui devait devenir son collaborateur et son successeur. C'était le P. Bal, que ne rebuta aucune difficulté, et qui le 25 décembre 1839 émit ses vœux de religion. Dès ce moment, en tout ce qui concernait l'œuvre de Sainte-Marie, il partagea plus intimement la sollicitude du P. Chiron.

Celui-ci avait déjà formé ses Frères servants et en avait fait des infirmiers expérimentés, dont le dévouement était basé sur l'esprit de foi. Le Père Bal alla plus loin. Considérant l'esprit surnaturel qui animait déjà les Frères, il se dit : « Que leur manque-t-il pour être Religieux ? Rien, si ce n'est la formation et la reconnaissance par l'autorité diocésaine d'une Congrégation. Pourquoi ne la formerait-on pas, puisque l'intérêt des malades le demande ? » Il mûrit cette idée, la fit approuver par le P. Chiron, et, le 18 mai 1839, deux premiers Frères reçurent le saint habit, et cinq autres l'année suivante. En cette fondation, tout se fit d'un parfait accord entre le P. Chiron et le P. Bal.

La Congrégation des Frères venait à peine d'être organisée que Dieu lui procura un asile dans l'ancien monastère de la Cellette (Corrèze). Il serait trop long de raconter l'histoire de cette maison et comment, après des tentatives infructueuses de M. Xavier Tissot, — le même qui avait déjà échoué à l'Asile de Saint-Pierre des Minimes, à Clermont-Ferrand, — le P. Chiron fut, ici encore, appelé à reprendre une œuvre périclitante. Toujours est-il qu'il ne recula devant aucune difficulté, et, dès le 12 avril 1842, son *alter ego* le P. Bal s'installait à la Cellette et y organisait les services en utilisant les éléments qui s'y trouvaient déjà. Les Frères de Sainte-Marie firent de la Cellette un superbe asile qui renferme aujourd'hui plus de 600 malades.

Le Dr Fodéré a écrit dans son *Traité du Délire* : « Je voudrais que les hospices d'aliénés fussent bâtis dans des forêts aérées, dans les lieux solitaires et escarpés, au milieu des grands bouleversements. » La position topographique de l'Asile de la Cellette réunit ces conditions, à un degré éminent. Environnée de forêts et de montagnes, de prairies et de jardins où coulent une multitude de fontaines, au confluent de deux petites rivières poissonneuses, dans un lieu profondément solitaire, tout concourt à rendre pour les aliénés cette habitation extrêmement agréable.

La solitude de la maison permet de laisser sortir les malades tranquillement. Les uns vont côtoyer les rives du Chavanon et se distraire à la pêche ; les autres gravissent les collines environnantes afin de jouir d'un plus beau panorama ; d'autres travaillent à la campagne, se livrant à la culture des prés et des champs. Ces distractions et ce travail en plein air exercent sur les malades la plus heureuse influence ; plusieurs y retrouvent la santé et la raison.

Les Frères de Sainte-Marie établirent également, mais plus tard, d'autres asiles à Saint-Pons, dans les Alpes-Maritimes ; à Montredon, près du Puy. Mais la Cellette demeura toujours leur maison principale, tandis que Sainte-Marie de Clermont gardait le privilège d'être Maison Mère [1].

IV. — *Ermite et Missionnaire*

Un changement à vue s'opère soudain dans la vie du P. Chiron ; et c'est ici que le mystère devient presque insondable. Une fois ses œuvres bien établies, et l'excellente direction du P. Bal

[1] De nos jours, le recrutement des Frères se faisait difficilement. Voyant leur nombre diminuer, ils se séparèrent, en 1925, des Religieuses de Sainte-Marie, et se réunirent tous ensemble à l'Asile de la Cellette, leur propriété. Depuis lors, et sous la conduite du Frère Jules Salvant, troisième et dernier Directeur général, ils se sont spontanément affiliés à l'Ordre de Saint-Jean de Dieu, que le P. Chiron avait en si haute estime et si grande affection. Maintenant, la Cellette s'appelle *Asile Sainte-Marie de Saint-Jean de Dieu*.

affermie, le P. Chiron, sans transition et sans hésitation, passe de la vie active à la vie érémitique ! Toutefois, il ne procéda pas brusquement et à la légère. Un attrait invincible le mène à la solitude. Et s'il veut se faire ermite, anachorète, c'est dans l'intention de s'immoler davantage et de se faire victime volontaire pour les âmes pécheresses.

Pour ne point trop s'éloigner de ses œuvres vives, sa première pensée fut de se créer un ermitage aux environs de Privas, et tout près de Sainte-Marie. Dans ce but, il acheta une partie du Mont-Toulon, dont les hauteurs dominent la ville de Privas.

Dans sa pensée, — déjà ! — l'Ermitage du Mont-Toulon était destiné à recevoir une Congrégation de religieux tertiaires de Saint-François. Dans ce but, il fit de sa maisonnette un petit couvent, comprenant la chapelle et quatre petites cellules. Et... voici le règlement de vie projeté :

« Les Ermites de Sainte-Marie y vivent dans la retraite, le silence et dans la plus grande pauvreté évangélique, telle que la pratiquait S. François d'Assise, dont ils suivent la Règle. C'est à cette branche de l'Œuvre, dont la première maison s'ouvre en ce moment, que se portent depuis longtemps mes désirs et où je ne puis douter que Dieu m'appelle. Je désire m'y retirer, le plus tôt qu'il me sera possible, et y finir ma carrière par la grâce de Dieu.

« On y dit la messe. La chapelle est entourée de cellules qui ont trois pieds de largeur et cinq pieds de hauteur.

« Chaque cellule a sur la chapelle une ouverture comme la porte d'un tabernacle. C'est là que les Frères se confessent et reçoivent la sainte Communion.

« On ne porte pas de linge. On couche sur la dure. On va presque nu-pieds. On fait toujours maigre et on jeûne une partie de l'année, six mois... »

Au fond, le P. Chiron cherchait, une fois de plus, sa voie définitive. Et pourtant l'ermitage du Mont-Toulon ne devait être encore qu'un passage. Il comprit vite que, si près de ses malades, si près de sa communauté, il n'aurait jamais la solitude objet de ses vœux. L'estime qu'on ne cessait de lui témoigner lui fit peur, et il résolut de fuir dans un endroit plus retiré. Il abandonna donc le Mont-Toulon, le laissant à la disposition des prêtres de Sainte-Marie désireux de mener une vie plus parfaite, et, confiant ses maisons au P. Bal, il s'enfuit — le mot n'est pas exagéré — vers les Pyrénées-Orientales.

On se demande ce qui le porta à faire choix de cette région pour y mener la vie érémitique. C'est probablement un moine franciscain, dont la sœur était religieuse à Privas, qui lui avait indiqué ces parages. C'est ce moine aussi, très probablement, qui lui inspira sa dévotion envers S. François d'Assise et lui suggéra la pensée de devenir religieux tertiaire dans son Ordre. Parti de Privas le 24 février 1843, il était arrivé, en compagnie d'un Frère (qui l'abandonna presque aussitôt) le 24 mars.

Successivement, le P. Chiron (qui désormais, pour passer plus inaperçu, s'appellera le P. Marie) occupera quatre solitudes : St-Antoine-de-Calamus, St-Martin-du-Canigou, Ste-Croix près de Vernet-les-Bains, et St-Pierre-de-Claira. Il revêt un nouveau costume, qui frappe les populations qu'il traverse. Ce costume tenait du premier et du troisième Ordre de St-François. La couleur était gris-cendre, la qualité aussi grossière que possible, ainsi que la corde. La forme rappelait celle des anciens Récollets d'Espagne par le genre de mosette et celle des Capucins par la structure du capuchon. Un grand crucifix pendait au côté gauche. Le P. Marie portait la barbe, avait les pieds nus et bien souvent sans même de sandales.

Mais sa famille spirituelle de Privas faisait des démarches pour obtenir son retour. L'autorité diocésaine de Viviers écrivit au pieux fugitif pour l'engager à rentrer dans le diocèse. Mais il avait pris toutes ses précautions :

« La lettre de M. le Grand Vicaire m'est arrivée, écrivait-il, mais elle ne m'a pas inquiété ni troublé, grâce à Dieu. Ce que j'ai fait n'a pas été un coup de tête, mais une chose très longtemps réfléchie et pesée devant Dieu. Si j'ai un regret, c'est d'être resté tant d'années sans me rendre à cette divine volonté, et de répondre encore si mal aux desseins du Seigneur, si plein de miséricorde... Je n'ai pas manqué à l'obéissance, *notre Saint-Père m'ayant autorisé par un bref à sortir du diocèse et à vivre ma vocation.*

Je vous prie donc, et vous supplie en grâce, de ne pas m'obliger à sortir de France. Je suis résolu de le faire, si on veut me détourner de ma vocation et m'occuper de ce dont Dieu ne veut pas que je m'occupe.

Sainte-Marie n'est pas bien à plaindre ; qu'on y prie, qu'on y soit fidèle à la grâce... »

La vie d'anachorète sera donc désormais celle du P. Chiron. Dans les différents ermitages où il se réfugie, il pratique avec une ferveur toujours croissante les austérités de la règle franciscaine. Chaque nuit, il se lève à minuit pour faire oraison et pour réciter les matines ; il se couche ensuite à deux heures pour se lever à cinq. Comme S. Antoine, le grand solitaire d'Egypte, il a tout quitté pour vivre seul avec Dieu seul.

Et toujours le désir de fonder un Ordre de pénitence le hante. C'est au Canigou qu'il entend établir sa communauté de religieux tertiaires de St-François, dans l'ancienne abbaye de St-Martin. Ayant obtenu, comme à St-Antoine et dans ses autres ermitages, la permission de garder la sainte Réserve, il passe des journées entières et une partie de ses nuits devant le Saint-Sacrement. Mais des difficultés matérielles l'empêchent de se fixer définitivement au Canigou. C'est à l'ancien prieuré de St-Jacques de Camarola qu'il établira son Ermitage de Ste-Croix, appelé aussi par lui l'Ermitage de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Or, voici que soudain la personnalité du P. Marie est trahie auprès de l'Evêque de Perpignan. Deux missionnaires du Dauphiné, appelés à prêcher dans le Roussillon, dévoilèrent au prélat les mérites du prêtre qui se cachait dans la solitude de St-Antoine. L'évêque le fit appeler, lui laissa porter son costume et son nom de Père Marie, mais il voulut utiliser ses talents pour le bien des âmes de son diocèse et l'engagea à prêcher dans les paroisses qui feraient appel à sa bonne vo-

lonté. On devine aisément les perplexités de l'anachorète. L'obéissance et la pensée qu'il allait imiter l'apostolat de S. François eurent raison de ses hésitations.

Et voici qu'avec une ardeur nouvelle, le P. Marie prêche, évangélise, parcourt le Midi de la France. Il prêche d'exemple tout d'abord, par sa vie austère, mortifiée, pénitente. Mais ce qui domine en lui, écrit un contemporain, c'est « cette facilité, cette conviction, cette éloquence particulière qu'ont les Saints, quand ils parlent des choses de Dieu ; c'est ce sentiment de piété, de foi ardente, de tendresse pour les âmes, qui allait droit au cœur et les entraînait irrésistiblement. » Le saint missionnaire avait un don extraordinaire pour convertir les pécheurs, les femmes de mauvaise vie, les impies les plus obstinés. Il faisait prier pour eux, et pour eux il multipliait ses pénitences. Il couchait dans les églises ou dans les sacristies, et pendant toute la nuit il pressait le Cœur du divin Maître de pardonner à ces égarés et de les ramener au bercail. Rarement, après une mission, il restait des retardataires, et toujours il y avait des conversions éclatantes.

Une lettre à l'évêque de Clermont (17 décembre 1850) nous laisse entendre qu'il passa dans les diocèses de Viviers, Fréjus, Marseille, Montpellier, Nîmes, Valence, Pamiers, Carcassonne, Aix, Avignon, revêtu de son fameux costume, si bizarre pour les personnes non prévenues, mais qui lui paraissait si propre à impressionner les foules.

Par ce costume, il s'attira l'attention non seulement des allants et venants, mais encore de la police elle-même ; il fut arrêté à Tulle et à Lyon, où, en appelant au cardinal de Bonald, il se fit relâcher. Le dernier incident mérite d'être conté, car il montre de quel esprit d'obéissance procédait la vie austère, quoique singulière, du P. Chiron :

Alors qu'il se trouvait de passage à Lyon, deux agents lui demandèrent ses papiers, et comme il ne les possédait pas à ce moment, ils se mirent en demeure de le conduire au poste de police. Chemin faisant, comme ils passaient devant l'Archevêché, ils lui demandèrent s'il n'y connaissait personne : — « J'ai l'honneur, leur répondit-il, de connaître Son Eminence le Cardinal ». Ils le firent entrer, pour s'assurer que sa déclaration était exacte.

Des chanoines l'apercevant s'approchèrent et lui baisèrent la main.

Devant ces marques de vénération, les agents se retirèrent et le laissèrent en liberté.

Le P. Chiron fit demander une audience à Son Eminence.

En le recevant, le Cardinal lui dit : « Posez ici votre Crucifix et ne le portez plus jamais en ville ».

L'humble religieux obéit aussitôt et laissa avec grande peine sa chère croix.

Edifié de ce geste, le cardinal de Bonald lui dit : « Mon bon ami, reprenez votre cher crucifix et continuez de le porter comme il vous plaira. Aimez-le toujours beaucoup et que votre exemple apprenne aux autres à le vénérer et à l'aimer. »

L'obéissance à Dieu et à ses représentants était en toutes choses la ligne de conduite du P. Chiron, et c'est ce qui explique son succès constant. Il eut bientôt une occasion inattendue de montrer jusqu'où elle pouvait aller.

V. — *Une grave épreuve*

Jusqu'ici, tout avait pour ainsi dire réussi au P. Chiron. De la part de ses supérieurs ecclésiastiques, aucune contradiction sérieuse. Ses œuvres, ses fondations avaient sans doute rencontré des difficultés d'ordre matériel ; mais, au point de vue moral, elles avaient reçu tous les appuis nécessaires, et, en somme, le succès avait répondu merveilleusement aux légitimes espérances du saint prêtre. Sa vie de missionnaire était elle-même remplie de consolations spirituelles ; il était vraiment, dans toute la force du terme l'apôtre du Roussillon, et son apostolat était couronné d'un succès sans pareil.

L'épreuve, — cette marque nécessaire de la dilection, — devait survenir en fin de sa vie, pour donner à cette existence sublime un dernier couronnement de perfection.

Tout en évangélisant le Roussillon, le P. Chiron avait toujours le regard de son cœur tourné vers sa chère Congrégation de Sainte-Marie. Plusieurs fois, au cours des années 1846 et 1847, il se rendit à Privas, à Clermont, à la Cellette, où il édifia tous ceux qui purent l'approcher. Mais...

Aucune maladie dans notre pauvre humanité ne ressemble plus à la folie que la possession diabolique. Le P. Chiron, dévoué aux malheureux aliénés, eut à s'occuper de quelques possédés et en particulier d'Antoine Gay [1], que lui avait confié le cardinal de Bonald. Novice cistercien, mais incapable en raison de sa mauvaise santé de persévérer dans cet Ordre austère, Antoine Gay fut admis en 1843 comme pensionnaire libre à Sainte-Marie de Privas. Il avait été recommandé tout particulièrement au P. Chiron, qui se l'attacha par charité chrétienne et l'emmena avec lui à Clermont, à la Cellette, et même dans les Pyrénées. Le pauvre infortuné lui créa partout des ennuis, qui allèrent en augmentant. Pour obtenir la guérison de Gay, le P. Chiron le conduisit à la Sallette, où on l'accusa de donner du scandale. La police même intervint et fit partir protecteur et protégé. Convaincu du fait de la possession diabolique, le saint prêtre ne voulait pas abandonner celui qu'on lui avait confié, et les humiliations publiques qu'il pouvait récolter à son occasion ne faisaient que redoubler son dévouement. En réalité, de nombreux faits, que M. Gandon qualifie d'« extranaturels, » étaient à relever dans les gestes et les paroles de Gay. Le Bienh. Eymard qui eut l'occasion de voir de près le « possédé, » n'osait conclure positivement, mais il reconnaissait avoir été témoin de faits apparemment inexplicables au point de vue naturel. A ceux qui déclaraient Gay atteint d'aliénation mentale, le P. Chiron répondait : « On n'a jamais vu et l'on

[1] Voir *Le Diable apôtre par la possession d'Antoine Gay, de Lyon* (1825-1871), par Victor de Satenay ; Paris, Delhomme et Briguet.

ne verra jamais un fou dévoiler les secrets du cœur, dire les péchés les plus cachés que l'on ait commis, faire à quelqu'un l'histoire de sa vie depuis l'âge de trois ans, répondre à la pensée... Isacaron (le nom du démon qui possédait Gay), par la bouche de Gay, a parlé trois sortes de langues étrangères... A Perpignan, il y a un fait bien remarquable : une fille possédée depuis seize ans et rendue muette par le démon Madeste, s'étant rencontrée dans une maison avec mon affligé, le démon de celui-ci apostropha le démon de la fille, laquelle parla aussitôt la susdite même langue étrangère que notre possédé... »

Le P. Chiron voulait exorciser le malheureux ; il attendait pour cela l'autorisation épiscopale nécessaire, qui ne venait pas et lui fut toujours refusée. Telle est la raison pour laquelle il entendait garder près de lui son « possédé. »

C'est à la Cellette surtout qu'Antoine Gay créa de graves tracas à son protecteur. Il parcourait la campagne, allait à Bourg-Lastic, à Eygurande et même à Ussel. On se plaignait de son langage dicté par le démon. Les religieux de la Cellette, importunés par ses faits et gestes, demandèrent à être délivrés de sa présence. Le P. Bal, qui était Supérieur général, partagea leurs sentiments et pria le P. Chiron de le renvoyer. Alors surgirent des difficultés qui prirent un tel caractère aigu qu'elles troublèrent la bonne harmonie qui avait toujours régné entre le P. Bal et le P. Chiron. Dans une émouvante lettre du 7 décembre 1850, le P. Chiron, rappelant au P. Bal qu'il l'avait reçu dans la Congrégation, qu'il était son « Père en Dieu, » le suppliait à genoux d'autoriser le pauvre affligé à rester avec lui à la Cellette, au moins les deux ou trois mois d'hiver. La réponse dut paraître bien dure au P. Chiron. Non seulement elle était négative ; mais elle fut suivie de mesures extrêmement rigoureuses à l'égard du P. Chiron lui-même.

Voici comment l'auteur de la biographie les résume :

« Le P. Bal défend au Directeur de l'Asile de La Cellette d'écrire à l'autorité diocésaine de Tulle pour obtenir qu'Antoine Gay reste avec le P. Chiron dans l'Etablissement pendant l'hiver. Il engage ce même directeur à faire son possible auprès du P. Chiron pour que le possédé quitte immédiatement La Cellette.

Dans cette même lettre, il fait savoir à M. Mercier (directeur de La Cellette) qu'il va donner des ordres pour que le possédé ne soit accepté ni au Puy, ni à Privas, et pour qu'on ne s'adresse plus au P. Chiron, soit pour la confession, soit pour la direction spirituelle.

Dans une autre lettre adressée à une de ses Communautés, il ajoutait : « Le bon Père doit se retirer dans sa solitude et n'en sortir pour venir dans nos maisons qu'étant appelé, parce que, sans cela, Dieu ne saurait le bénir ».

Le P. Chiron obéit immédiatement, en tout, et avec une grande humilité. Il donnait ainsi la mesure de sa sainteté.

Les évêques de Clermont, du Puy et de Viviers lui retirèrent tous les pouvoirs qu'il avait sur les religieuses établies dans leur diocèse et lui refusèrent la permission de les aller visiter.

Quelle croix pour le Fondateur !

Et pourtant, la décision du P. Bal et celle des évêques étaient très sages. Tous proclamaient la sainteté et même la prudence du P. Chiron ; mais ne fallait-il pas, avant tout, maintenir l'ordre et l'unité de direction dans la Congrégation de Sainte-Marie ? Le P. Chiron avait passé tous ses pouvoirs au P. Bal ; c'est donc ce dernier qui, seul, avait qualité pour conduire l'œuvre et en éliminer tout ce qui pouvait constituer un obstacle au bon ordre et à la régularité.

Se considérant désormais comme un serviteur inutile, le P. Chiron prit ses dispositions pour retourner dans sa solitude et y attendre la mort.

VI. — *Dernières années et mort*

De la Cellette, il revint à l'Ermitage de St-Pierre-del-Vilar, paroisse de Claira. Il y habitait depuis que la Providence avait mis sur sa route un compagnon d'apostolat, le P. Eugène de Potriès, dont la vie passablement décousue, mais pleine d'ardeurs apostoliques, avait attiré sa sympathie. Ayant vainement tenté de restaurer l'Ordre des Capucins en France, le P. Eugène avait fini par obtenir de ses supérieurs l'autorisation de prêcher la parole de Dieu comme missionnaire apostolique. C'est à ce titre qu'il rencontra le P. Chiron peu avant ses graves ennuis de la Cellette, qui l'accueillit comme « socius » dans l'œuvre toujours en suspens de la fondation des « Pauvres disciples de François d'Assise. »

Dès 1843, l'évêque de Perpignan, Mgr de Saunhac-Belcastel, avait approuvé les Constitutions de l'Ordre futur. En 1851, le P. Marie Chiron et le P. Eugène de Potriès organisèrent St-Pierre de façon à en faire un véritable couvent. A l'extérieur, ils bâtirent trois cellules, qu'ils adossèrent aux murs de la chapelle. D'autres cellules furent édifiées à l'intérieur du couvent. On organisa encore la salle du chapitre et le quartier réservé aux novices. Le P. Chiron laissa au P. Eugène la fonction de Supérieur, et il prit pour lui celle de Maître des novices.

Il semblait donc que là devait être le lieu de repos définitif du saint homme. La Providence devait en disposer autrement.

L'épreuve de 1850 fit-elle une impression telle sur le P. Chiron, que le séjour de St-Pierre lui parût encore trop peu favorable aux désirs d'absolu renoncement qui le poursuivaient de plus en plus ? Toujours est-il que Mgr de Bonnechose, évêque de Carcassonne, proposa un jour aux PP. Chiron et Eugène de prendre en mains la direction du pèlerinage de Notre-Dame-du-Cros, à Caunes. Ils en prirent possession le 18 juin 1852. Le P. Eugène, retenu au couvent de St-Pierre, dont il était prieur et où il s'occupait du recrutement des sujets, demeura peu de temps à Notre-Dame. Le P. Chiron y consacra toute son activité

au service des âmes. Il recevait les pèlerins et les disposait à la réception des sacrements. C'est au confessionnal surtout qu'il leur faisait le plus grand bien ; il y passait des journées entières. On venait en foule de tous les environs pour l'entendre, se recommander à ses prières, prendre ses conseils, faire des retraites, mettre ordre aux affaires de la conscience. Il entrait au confessionnal à 3 heures du matin, et oubliait de prendre sa nourriture... Les novices qui vivaient à Notre-Dame près de leur vénéré père étaient profondément édifiés d'une vie aussi sainte et aussi austère. Des mortifications inouïes se pratiquaient au couvent : bracelets, ceintures en fil de fer, disciplines, tels étaient les instruments de supplice dont se servaient les moines et en particulier le P. Chiron.

Ses grandes mortifications, jointes à ses veilles et à ses travaux apostoliques, terrassèrent le serviteur de Dieu. Une fatigue d'estomac se déclara tout à coup et lui ôta toutes ses forces. C'étaient les prodromes de la fin.

Voici, sur ce point, le témoignage de son médecin, le Dr Mahon :

« Le Père Marie était miné par une longue maladie, dont il portait depuis longtemps le germe. Les privations, les austérités, les fatigues des travaux de son ministère, qu'il ne put se résoudre à abandonner, si ce n'est dans les derniers jours de sa vie, en ont aggravé la marche et ont précipité sa fin.

Mes relations avec le Père Marie s'établirent bientôt après son arrivée dans l'Ermitage. Mis en rapport avec lui par M. le Curé de la paroisse, j'ai pu le voir souvent et de près, et bien apprécier les rigueurs et les austérités de sa vie monastique.

Malgré qu'il se sentît dépérir, au labeur de son ministère il ajoutait bien souvent des fatigues corporelles... Ce fut un moment bien important et bien solennel, quand, dans la plénitude de ses facultés, entouré de toute sa communauté et de quelques amis bien dévoués, il reçut les derniers sacrements. Pendant que tous, autour de lui, versaient des larmes, sa figure rayonnait de calme et de bonheur.

Après quelques paroles d'adieu bien touchantes, après qu'il eut témoigné l'espoir de nous retrouver tous un jour au ciel, il tomba bientôt dans un affaiblissement léthargique, murmurant encore quelques paroles qu'on ne pouvait comprendre. »

La fin fut rapide et presque brutale. Atteint le 23 novembre 1852, le P. Chiron faisait son testament en faveur du P. Eugène, le 17 décembre, et le 28 il s'éteignait doucement.

Ses restes, pieusement conservés à Caunes, furent en 1912, à la demande de la Congrégation de Sainte-Marie, transportés à Privas, dans l'Asile Sainte-Marie, où ils sont gardés dans la chapelle de l'Etablissement...

* *

Et maintenant, quel jugement porter sur cet homme extraordinaire, dont toute la vie accuse une sainteté si éminente, avec pourtant quelques aspects où l'on croirait découvrir certaines faiblesses humaines ou tout au moins une déconcertante impulsivité ?

Voici les paroles très autorisées de Mgr Hurault, évêque de Viviers, préfacier de l'ouvrage de M. Gandon ; elles sont l'expression de la sagesse même et de la prudence surnaturelles :

« Les saints ne sont pas des hommes ordinaires, et s'il est vrai, comme l'affirme l'Apôtre, que la prédication de l'Evangile semble une folie aux Gentils, qui ne la comprennent pas, il arrive parfois à ceux qui suivent l'héroïsme de ses conseils de se conduire d'après des normes inusitées.

Vous ne dissimulez pas, cher Monsieur, l'aspect étonnant du Père Chiron de la deuxième manière. Il suffit d'ailleurs de rencontrer son portrait d'alors pour se sentir devant une sorte de personnage de légende, d'un héros étonnant, de quelque S. François d'Assise, ou de quelque Père de Foucauld, dont la stature inaccoutumée déborde les cadres ordinaires de nos jugements. Ce costume, ce capuchon, ce front chauve, cette corde aux reins, ce grand crucifix porté partout et sans cesse, cet appareil de flagellant ou de moine de la Thébaïde, nous transportent dans un autre âge, et l'ermite voyageur des Pyrénées-Orientales ou des campagnes de Carcassonne nous apparaît à tout le moins comme un anachronisme.

Et pourtant de quel droit nous scandaliserions-nous d'une résolution inattendue sans doute, mais réellement conciliable avec une sagesse supérieure ?

Le Père Chiron, qui lisait dans la pensée de Dieu, y avait vu précédemment les deux institutions qu'il avait fondées : les Sœurs de Sainte-Marie et les Etablissements d'aliénés. Cette double fondation, une fois déterminée et bien assise, il considéra cette œuvre comme achevée. Toujours aussi vaillamment résolu à se conformer à la volonté de Dieu, il lui sembla seulement qu'en de nouvelles circonstances elle lui suggérait un devoir nouveau. Elle l'avait poussé à l'action ; elle lui enjoignait maintenant de se retirer dans la solitude, mais dans l'ermitage désiré, comme dans l'hospice abandonné, il ne souhaitait autre chose que de l'accomplir intégralement...

Ne s'attacher en rien pour elle-même à l'œuvre que l'on accomplit, ne pas la marquer d'un caractère personnel qui en vicierait l'intention, être toujours prêt, sur un signe du Maître, à quitter le travail aimé pour aller aux nouvelles tâches que l'obéissance indique, en d'autres termes, se détacher de soi et se soumettre sans réserve à la volonté de Dieu : ce fut tout le programme de cet homme extraordinaire, mais c'est aussi le code le plus authentique de la sainteté. »

Telle est bien, semble-t-il, la conclusion qui doit se dégager de la vie du P. Chiron.

Comptes rendus Bibliographiques

Le Catéchisme par l'Evangile, par M. l'abbé Eugène CHARLES, prêtre de St-Sulpice, secrétaire de S. E. le cardinal Verdier. — Trois volumes se vendant séparément : *Le livre des « Tout Petits »* (228 pages ; 3 f. 50 broché) ; *Le livre des Mères et des Dames catéchistes* (490 pages ; 15 f.) ; *Le livre du Prêtre* (730 pages ; 20 f.). — Editions Publiroc, 53, rue Thiers, à Marseille.

Ce titre : *Le Catéchisme par l'Evangile*, rappellera tout de suite aux nombreux prêtres qui l'avaient lue et relue la remarquable Lettre pastorale publiée par Mgr Landrieux, évêque de Dijon, le 22 septembre 1922, sur *le premier enseignement par l'Evangile* (reproduite dans notre *Prédication* du 2 novembre 1922, p. 577-581).

Le prélat donnait sa conclusion dans les termes suivants : « On pourrait être parfaitement instruit de la religion en ne connaissant que l'Evangile, parce qu'il y a toute la substance du Catéchisme dans l'Evangile ; mais la réciproque n'est pas vraie, l'Evangile n'est pas dans le Catéchisme. »

Ce ne sera pas un mince résultat de cette Lettre pastorale d'avoir provoqué l'ouvrage que nous présentons aujourd'hui.

Pourquoi trois volumes formant un tout homogène et s'adressant à des catégories différentes de lecteurs ? N'est-ce pas un peu compliqué et de nature à dérouter celui qui songe à utiliser l'ouvrage ? — C'est peut-être l'impression que l'on aura tout d'abord. Mais on en reviendra très vite.

Pour la dissiper, disons tout d'abord ce qu'il y a de commun aux trois volumes, puis les particularités de chacun.

La méthode est la même : elle consiste à rattacher le catéchisme à l'Evangile, ou mieux, à enchâsser le catéchisme dans l'Evangile, dans la vie même de Notre-Seigneur. Aussi trouvera-t-on au début des chapitres, dans les trois volumes, une image, et un même texte biblique, principalement évangélique, avec sa référence ; après le commentaire vient une courte prière, soit empruntée à la liturgie, soit tirée du sujet lui-même par l'auteur qui n'attache, du reste, à cette formule qu'une valeur indicative ; ensuite une résolution pratique, naturellement en rapport avec le chapitre ; et enfin une ou deux questions de catéchisme résumant la leçon. Le texte des questions et réponses est emprunté au Catéchisme du diocèse de Paris.

Telles sont les parties à peu près identiques dans chacun des trois volumes. Voyons maintenant ce qui différencie l'un de l'autre.

I. *Le livre des « Tout Petits »*. — Les dix premières pages sont occupées par un « Abrégé de catéchisme préparatoire à la première communion des petits enfants », par Mgr Domenico Jorio, Secrétaire de la S. C. des Sacrements, abrégé qui a eu l'honneur d'être inséré dans le *Catéchisme catholique* de S. E. le cardinal Gasparri.

Le livre doit être mis entre les mains des enfants : la rédaction est faite pour eux. Chaque leçon commence par un tableau renfermant en caractères gras les éléments essentiels mis à la portée de l'enfant. C'est « Ce que Jésus veut que je retienne ». Suit un développement sous la rubrique : « Explications à lire à haute voix et à répéter à maman. » C'est l'enfant lui-même qui parle, et son commentaire, sous sa forme simple autant que précise, pourra remettre en la mémoire de plus d'une mère oublieuse, des vérités bien utiles ; l'enfant fera donc une œuvre d'apostolat tout en s'instruisant lui-même.

La destination du volume explique le relief donné à l'enfance de Jésus, en particulier le chapitre original sur la journée du Petit Enfant Jésus (p. 76-80), chapitre où les données générales de l'histoire et la vraisemblance suppléent à la sobriété du récit évangélique.

L'enfant qui posséderait bien ce petit volume aura appris, comme le souhaite l'auteur, « à connaître et à aimer Jésus », car tout est disposé pour saisir son esprit et plus encore pour toucher son cœur.

II. *Le livre de la Mère et des Dames catéchistes.* — Il porte au frontispice, comme le précédent, la reproduction d'un très gracieux tableau de P.-H. Flandrin : *Jésus caressant les enfants.*

En quelques avis d'importance capitale l'auteur rappelle aux mères et aux catéchistes l'obligation de donner l'éducation religieuse et eucharistique aux enfants dans le sanctuaire de la famille, avant de les envoyer au prêtre. C'est pour les seconder dans cette délicate mission qu'il a préparé ce volume. Pour l'aider dans la rédaction il a fait appel à un groupe de dames catéchistes expérimentées dont la collaboration l'a amené à simplifier certaines expressions trop peu connues des enfants et à parler comme les mères savent parler à leurs tout petits. C'est l'originalité et le mérite spécial de ce traité, mérite qui ne manquera pas d'être apprécié.

III. *Le livre du Prêtre.* — « Pour mes catéchismes évangéliques. — Pour mes prônes catéchistiques » : telle est la double utilisation du Manuel prévue par l'auteur.

Le commentaire de chaque leçon comprend deux parties. D'abord, pour les petits, la reproduction textuelle de l'explication donnée dans le livre des Mères. Pourquoi ? Pour aider les prêtres à parler aux enfants un langage maternel et, partant, plus accessible aux jeunes intelligences. Vient ensuite un commentaire plus développé pour les grands, suivi lui aussi, comme nous l'avons dit, de prière, résolution et questions. Ce commentaire est poussé assez loin, au point de vue exégétique, dogmatique, apologétique et même social. La formation du sens social est une des préoccupations de M. Charles, qui est, en cela comme en tout son traité, en plein accord avec son archevêque et avec le Chef de l'Eglise. D'où son exposé si intéressant sur Jésus ouvrier, sur la dignité du travail, sur Jésus et les biens de la terre, sur ses rapports avec les riches, bons et mauvais. On trouve même tout un paragraphe sur l'esprit de la Jeunesse Ouvrière Catholique (J. O. C.). Mentionnons aussi, entre beaucoup d'autres, le remarquable chapitre sur Jésus et le sacrement de Mariage.

La doctrine, avons-nous dit, est liée à l'Evangile. L'auteur a donc abandonné le plan classique des catéchismes depuis Bellarmin : vérités à croire, devoirs à pratiquer, moyens de salut. Après certains préliminaires qui résument l'Histoire Sainte il distribue son catéchisme en quatre parties correspondant à la vie cachée, publique, souffrante, glorieuse, du Sauveur. Il insiste sur l'enseignement du Maître, sur ses paraboles et ses miracles, il rattache les sacrements au fait évangélique de leur institution ou à quelques paroles de Jésus. On remarquera que la messe est traitée à part, tout après la Passion dont elle est le mémorial. Tout cela est ingénieux et excellent.

Les volumes sont illustrés ; il y a au moins une image au début de chaque leçon. Il s'en trouve de parfaites, par ex. celles de la multiplication des pains, de la messe, les vues documentaires. Nous regrettons que quelques-unes soient de lecture difficile, comme le combat entre S. Michel et Lucifer, le semeur d'ivraie ; nous aurions souhaité aussi que dans certaines vignettes la physionomie du Christ fût mieux réussie. Un ouvrage destiné comme celui-ci à une grande diffusion gagnerait à n'avoir aucune imperfection technique.

Assurément celles-ci sont rares dans le Catéchisme de M. l'abbé Charles. Et elles ne nous empêchent pas de souhaiter et d'augurer un très grand succès à une œuvre qui est appelée à renouveler chez nous la pédagogie catéchistique.

La Réforme en Angleterre. **Le Schisme Anglican : Henri VIII (1509-1547)**, par l'abbé G. Constant. — Un vol. in-8 de 780 p., 50 f. — Paris, Perrin et Cie (1930).

La Réforme Anglicane au XVIe siècle, par le Rév. H. A. Moreton, Dr ès-Lettres, avec une Préface de Lord Halifax. — Un vol. gr. in-8 de 346 p., 30 f. — Paris, Les Œuvres Représentatives, 41, rue de Vaugirard (1930).

L'apparition simultanée de deux ouvrages, de valeur inégale, mais tous deux de valeur, sur la Réforme anglaise, témoigne de l'intérêt que l'on prend actuellement en France à l'histoire religieuse de l'Angleterre.

I. — *Le Schisme Anglican* est le premier volume d'une étude d'ensemble que prépare M. l'abbé Cons-

tant, professeur à l'Institut Catholique de Paris, sur *La Réforme en Angleterre*. Il contient 282 pages de texte et 442 pages de notes, tables, etc., où l'auteur a relégué l'appareil scientifique qui sert de base au récit, et qui, à lui seul, est une merveille d'érudition : tous les documents de première main, archives du Saint-Siège, d'Angleterre, d'Espagne et de France, documents diplomatiques et privés, ouvrages polémiques du temps, études historiques et théologiques parues sur le sujet, du XVIe siècle à nos jours, y sont appelés en témoignage et discutés avec une méthode aussi précise qu'impartiale ; les historiens les plus exigeants en fait de sources, de bibliographie, et de critique historique, n'y trouveront rien à reprendre. En conséquence, le récit, dégagé de cet encombrement, se lit avec l'agrément d'un roman. Très sobre, même nu, écrit *sine ira et studio,* mais alerte, il se borne à exposer et expliquer les faits ; de la masse des témoignages et des opinions souvent contradictoires, il dégage avec une sûreté impeccable le trait, le mot saillant, qui campe un personnage, perce à jour ses intentions, évoque le fait en pleine vie, avec son cachet indéniable d'authenticité ; la sobriété même du récit devient une garantie de son objectivité historique. Résurrection du passé, couleur locale, coloris, etc., toutes ces élégances que l'histoire a apprises à l'école des Romantiques, et qui, chez leurs meilleurs historiens du siècle dernier, faisaient un peu l'effet d'être une ornementation hétérogène superposée aux faits et mal adhérente, se retrouvent dans ces pages, mais si bien mises au service du fait, et si bien fondues dans sa trame, qu'on les remarque à peine, et seulement à la réflexion. Qui comparera ce récit avec ceux de Michelet, d'Aug. Thierry, et même de Montalembert, se convaincra du progrès qu'a fait chez nous le genre historique depuis un siècle. Bref, *Le Schisme Anglican* est un modèle de la façon dont il faut aujourd'hui raconter l'histoire.

Suivant cette méthode, l'abbé Constant étudie : les causes du schisme de Henri VIII, son divorce et sa rupture avec Rome ; l'établissement progressif de la suprématie royale sur le domaine religieux ; la suppression des monastères ; les défenseurs et les martyrs de l'unité catholique ; le parti avancé et le parti modéré du schisme ; enfin le dogme de l'Eglise d'Angleterre sous Henri VIII. A propos du *Prayer-Book,* nous avons dit un mot de ces questions [1] ; nous constatons avec plaisir que rien n'y est à modifier, et même que l'abbé Constant apporte une monumentale confirmation à notre bref exposé.

Aussi, sans analyser en détail ce volume, nous nous bornerons à signaler certains points qui sont de nature à intéresser nos lecteurs et sur lesquels il apporte de nouvelles lumières.

D'après l'abbé C., ce schisme « n'est qu'un épisode de l'éternel conflit entre l'Eglise et l'Etat ». Il fut déclanché, on le sait, par le refus de Clément VII de déclarer nul le mariage d'Henri VIII avec Catherine d'Aragon. Et ce qui fit désirer au roi le divorce, ce serait moins sa passion pour Anne Boleyn, passion à laquelle Anne se prêta volontiers avant d'épouser le roi, encore moins les scrupules de conscience du roi au sujet de la validité de son premier mariage, scrupules qu'il alléguait avec tant d'insistance auprès du pape et des Universités qu'il consultait, que le désir d'assurer la succession du trône anglais à un descendant mâle, et d'éviter ainsi au pays une nouvelle Guerre des Deux Roses (1455-1485) ; des six enfants de Catherine, il ne survivait qu'une fille, qui fut Marie la Catholique, et Catherine avait passé l'âge d'en avoir d'autres. Et si le roi pressa son mariage avec Anne, c'est que celle-ci était enceinte, et il avait à cœur que l'héritier qu'il espérait naquît légitime [2]. Cette considération politique était importante dans un pays qu'une longue querelle de succession dans les lignes féminines avait récemment épuisé.

En tout cas, le divorce ne fut du schisme qu'une cause immédiate, occasionnelle, et pas du tout nécessitante. Comme toutes les grandes révolutions historiques, la rupture avec Rome a des origines plus lointaines et plus profondes. D'abord des causes générales et extérieures à l'Angleterre : l'affaiblissement de l'autorité pontificale à la suite de la captivité d'Avignon, du Grand Schisme d'Occident, du mauvais renom de certains papes de la Renaissance ; le rôle politique joué par eux ou par d'autres papes de cette époque, et spécialement l'influence qu'exerçaient sur Clément VII les rois « très chrétiens » d'Espagne-Autriche et de France, Charles-Quint et François Ier, et qui agaçait fort le nationalisme ombrageux du peuple anglais ; l'impuissance des foudres romaines à déposer désormais les rois, et le peu de cas que l'on en faisait. Puis des causes locales : les querelles antérieures entre les souverains anglais et les papes, à peu près chroniques depuis Guillaume le Conquérant ; les attaques de Wiclef contre le pape, contre les biens temporels du clergé et des moines, contre leurs immunités ; les abus réels qui régnaient parmi les réguliers et les séculiers, rapacité et paillardise des premiers (au dire des satires du temps, qui exagèrent autant que nos *Fableaux),* ignorance du bas clergé, irrégularité du haut clergé, souvent non-résident, parfois concubinaire ou marié clandestinement ; l'impopularité des dîmes d'Eglise ; bref, toute une série de facteurs qui provoquaient contre le pape et le clergé une certaine malveillance que l'abbé Constant n'hésite pas à qualifier d' « anticléricalisme ». Le schisme fut encore préparé par l'exemple de Wolsey, très grand prélat, mais très mondain, qui lui aussi avait pris femme, et qui, en sa qualité de légat du Saint-Siège et de premier ministre, exerçait à la fois les pouvoirs spirituels et temporels, et habitua le clergé et les laïcs à voir le double sceptre réuni dans la même main. Il fut encore facilité par l'absence d'une haute classe, consciente de sa force et de ses droits, et qui pût organiser la résistance : celle des grands féodaux terriens qui avaient imposé la *Magna Carta* au roi Jean-sans-Terre (1215) avait été décimée ou ruinée dans la Guerre des Deux Roses ; la nouvelle classe dirigeante qui, plus tard, saura résister aux Stuarts, en les décapitant ou les expulsant au besoin, et imposer aux rois orangistes et hanovriens un régime parlementaire, n'existait pas encore ; ce fut précisément Henri VIII qui créa cette nouvelle aristocratie, — ou plus exactement une ploutocratie d'arrivistes qui devint plus tard une aristocratie, — en enrichissant des dépouilles des monastères les partisans de sa politique et les suppôts de son despotisme.

Mais attribuer le schisme et sa réussite à l'autocratie d'Henri, comme l'ont fait tant d'historiens, c'est prendre l'effet pour la cause. Henri, comme tous les Tudors, fut autocrate ; mais son despotisme est précisément né de sa lutte avec Rome ; le peu de résistance qu'il rencontra lui révéla qu'il pouvait tout oser, et le décida à tout oser. « Le lion, disait More à Cromwell en parlant d'Henri, le lion, quand il a connu sa force, est difficile à gouverner ». Le lion essaya ses griffes contre l'Eglise, et, le jour où il comprit que ses griffes étaient fortes, il devint despote. Du reste, l'Angleterre, fatiguée des rivalités des grandes familles qui se disputaient le trône, sentait le besoin d'un gouvernement d'autorité, et accueillit avec joie l'absolutisme royal.

Cet état des choses et des esprits explique que le Parlement et les laïcs acceptèrent docilement le schisme. Elles ne suffisent pas à expliquer pourquoi les évêques et le clergé y acquiescèrent sans opposition sérieuse, et que les meilleurs d'entre eux s'en firent les champions. Prise à part, la « Suprématie Royale » en matière religieuse, qui impliquait la renonciation à celle du pape, ne fit guère en réalité qu'une cinquan-

[1] *Ami* du 31 mai 1928, p. 337 et 338.

[2] On sait qu'Anne désappointa le roi en donnant le jour à une fille, qui fut Elisabeth.

taine de martyrs, dont les plus illustres furent l'évêque Fisher, le chancelier démissionnaire Thomas More, la mère du cardinal Pole [1], quelques Franciscains et quelques moines de la Chartreuse de Londres ; les questions du divorce, de la succession, de la remise des monastères entre les mains du roi, et l'hérésie protestante en firent bien davantage. Au contraire, quand Elisabeth rétablit la Suprématie Royale (1559), à la suite de la restauration catholique de Marie qui n'avait cependant duré que cinq ans (1554-1559) et n'avait pas eu le temps de s'affermir, tous les évêques de Marie restèrent fidèles à Rome, sauf un, individu peu recommandable d'ailleurs, et Elisabeth dut les expulser de leurs sièges pour y installer sa hiérarchie protestante. Ce contraste constituait une énigme que l'abbé Constant explique ainsi qu'il suit.

A la date du schisme (1532 ou 1534), la primauté romaine n'était pas un dogme défini, comme elle l'est depuis le Concile du Vatican. Des théologiens la niaient, d'autres la disaient d'origine ecclésiastique, ou humaine, sans se voir accuser d'hérésie ; les Conciles de Pise (1409), de Constance (1414) et de Bâle (1431-1443), ce dernier en révolte ouverte contre le pape, l'avaient bien affaiblie en plaçant le concile général au-dessus du pape. Dans ces conciles, les évêques aimaient à se grouper en « nations », qui recevaient leur mot d'ordre de leur souverain, ce qui conduisait tout droit à la formation d'Eglises nationales, ou tout au moins aux doctrines régaliennes, gallicanes, et autres formes de particularismes nationaux dans l'Eglise. Une portion du clergé anglais put croire, comme son roi, et de bonne foi probablement, que l'on pouvait être catholique, même sans le pape.

Ensuite, les limites du spirituel et du temporel étaient moins nettement établies qu'aujourd'hui. Les légistes, Machiavel, élargissaient les pouvoirs du prince jusqu'à établir en sa faveur une véritable primauté du temporel. Le « prince chrétien », en vertu de son titre, prétendait avoir le droit et le devoir de veiller aux intérêts spirituels de ses sujets chrétiens, même, s'il y avait lieu, envers et contre les évêques et le pape. Les papes lui avaient parfois concédé certains privilèges d'ordre spirituel, pourquoi ne les saisirait-il pas tous ? Ainsi Henri put envahir le domaine du clergé sans que celui-ci, ou du moins une portion de celui-ci, reconnût l'usurpation.

Dans ce clergé anglais, mettons encore à part le groupe des indignes, prélats ou prêtres, ceux qui vivaient dans l'irrégularité, les ambitieux, les rapaces, ceux qui étaient gagnés secrètement aux idées réformatrices de Francfort et de Genève, ceux que l'abbé C. appelle « le parti avancé du schisme », tous gens qui, loin d'offrir à Henri la moindre résistance, cherchèrent au contraire, mais en vain, à l'entraîner au protestantisme.

Quant aux autres, parmi ceux qui virent ou soupçonnèrent qu'ils faisaient mal en acceptant le schisme, d'aucuns cédèrent par crainte de la mort : ainsi l'évêque Bonner. D'autres se tirèrent d'affaire au moyen d'une restriction mentale, reconnaissant le roi comme « Chef suprême de l'Eglise et du clergé » *in temporalibus, non in spiritualibus*, disaient-ils *in petto*, ou bien : « mais non de l'Eglise spirituelle » : ainsi le prêtre John Rugg. Chef suprême de l'Eglise, « autant que la loi du Christ le permet, » ajouta l'assemblée du clergé lorsque le roi lui imposa le vote de la formule. D'autres, comme l'évêque Gardiner, le firent par obéissance aux lois du prince et du Parlement, car, disait-il, si les ordres du roi sont injustes, c'est à lui, et non aux sujets qui obéissent, que Dieu en demandera compte : curieuse casuistique, mais qui implique que Gardiner considérait la suprématie papale au moins comme douteuse, puisqu'il appliquait contre elle le *Standum pro lege ;* plus tard, il la déclara de tradition humaine. D'autres, encore comme Gardiner, soutinrent Henri pour sauver la vieille foi à l'aide de la primauté royale, et empêcher le roi de chercher des appuis dans le parti avancé, et de glisser au protestantisme. D'autres encore le firent dans l'espoir qu'un autre souverain rétablirait l'ancien ordre de choses. Toutes ces consciences étaient évidemment mal formées. Faut-il s'en étonner ? Le clergé, en général, ignorait trop la théologie ; les Universités n'en donnaient souvent qu'un enseignement défectueux, les séminaires proprement dits n'existaient pas encore, le Concile de Trente n'avait pas encore eu lieu.

Ensuite ce clergé se laissa naïvement jouer par Henri, et lier par la formule « Chef suprême de l'Eglise et du clergé », dont il ne vit probablement pas l'usage, ou l'abus, qu'en ferait le roi ; quand il songea à résister, il s'aperçut qu'il s'était ligoté lui-même par cette formule, et que pour se dégager il lui fallait se dédire, ce qu'il n'osa pas faire. Le roi, d'ailleurs, manœuvra fort habilement. Il débuta en mettant le clergé en fausse position vis-à-vis de son suzerain et des lois du pays : il l'accusa en corps d'avoir violé le statut *Premunire*, — loi désuète contre ceux qui étaient censés porter atteinte aux droits et prérogatives du souverain —, en obéissant à Wolsey, légat du pape, c'est-à-dire d'un prince étranger ; l'accusation était malhonnête, puisque Wolsey, créature du roi, n'avait exercé ses fonctions qu'avec l'assentiment d'Henri, et que celui-ci avait eu recours, lui aussi, aux services du légat. En même temps, le roi refusait un subside de 100.000 livres que le clergé lui offrait en guise de pénitence, et il attachait le pardon royal au titre de « Chef suprême de l'Eglise et du clergé » qu'il demandait au clergé de lui reconnaître. Non sans hésitations, l'assemblée du clergé s'y résigna, en ajoutant la restriction que nous avons dite, « autant que la loi du Christ le permet », dont Henri s'inquiéta aussi peu que des rétractations qui suivirent. Armé de cette « prérogative royale », il asservit graduellement son clergé ; il s'attribua ou se fit attribuer par le Parlement (que, de la coulisse, il lançait contre le pape et le clergé, tout en prétendant le retenir) les honneurs, les redevances, les fonctions de juridiction et de législation, et finalement, la définition de la doctrine, qu'il retirait au pape et aux évêques. Ainsi il confisqua à son profit les *Annates*, ou « premiers fruits », sorte de redevance que l'évêque entrant en charge versait au Saint-Père, et qui équivalait au revenu d'une année (1532) ; il retira à l'assemblée du clergé le pouvoir de légiférer en matières ecclésiastiques (1532), et le clergé, à contre-cœur, abdiqua par l'acte de « *Soumission du Clergé* ». En 1533, il retira, de son propre chef, la cause de son divorce des mains du pape, et la confia à Cranmer, qui l'expédia en dix jours, alors que Clément VII tergiversait depuis sept ans. Il interdit tout appel à Rome, supprima le Denier de Saint-Pierre, s'attribua la nomination aux évêchés, imposa le « Serment de Succession » au trône qui déclarait valide « le chaste et saint mariage entre Anne et Henri », puis celui de « Suprématie Royale », où il était affirmé que « l'Evêque de Rome... n'a pas plus de juridiction sur le Royaume (anglais) qu'aucun autre évêque étranger. »

Le schisme était complet. Suivirent la spoliation des monastères (et à ce propos l'abbé C. établit aisément, après le cardinal Gasquet, que les soi-disant désordres, dénoncés par les enquêteurs de Cromwell, étaient manifestement exagérés, et que ceux qui existaient réellement étaient facilement corrigeables) ; puis les formulaires dogmatiques, dont l'abbé C. reconnaît l'orthodoxie, sauf naturellement la question de la primauté romaine : « Le dogme ne joua aucun rôle dans le schisme anglican ». En même temps, le roi prodiguait les formules émollientes auprès du clergé, l'assurant qu'il ne songeait aucunement à s'attribuer les

[1] **Ce dernier préféra l'exil volontaire aux honneurs et certainement à la mort qui l'attendaient en Angleterre, où il ne rentra que sous Marie la Catholique pour réconcilier le pays avec Rome.**

fonctions sacerdotales ou les pouvoirs d'ordre, mais n'en voulait qu'à la juridiction papale : ce qui était vrai, mais passablement ironique. En tout cas, « l'Acte de suprématie fut vraiment une révolution, » conclut l'abbé C., contre les Anglicans de nos jours qui le représentent comme une simple consécration officielle d'un état de choses existant auparavant.

Le rôle du clergé fut donc piteux. Celui de Clément VII manqua de relief. Il ne céda pas au roi, mais il laissa traîner ou fit traîner l'instruction de la cause du divorce pendant sept ans. On comprend son embarras : quelle que fût la sentence, elle était de nature à irriter soit Henri, soit Charles-Quint, neveu de Catherine ; d'un côté, c'était le schisme, et de l'autre, le sac de Rome par les lansquenets de Charles-Quint (1527) avertissait le pape de ce qu'il avait à craindre du courroux de l'empereur. Entraîné par sa situation de souverain temporel et par l'exemple de ses prédécesseurs, il est impliqué dans les querelles des royaumes chrétiens ; tantôt en ligue, tantôt en lutte avec l'un ou l'autre, il joue le rôle peu brillant de quatrième partenaire entre Henri VIII, Charles-Quint et François Ier, trois princes qui se jalousaient et se craignaient réciproquement, et dont chacun cherchait à brouiller les deux autres, pour les empêcher de s'allier contre lui, et à s'allier avec l'un d'eux contre le troisième : le système de l' « équilibre européen » commençait à naître. Le prestige moral du pape ne gagnait rien à ces chassés-croisés d'intrigues. Et lorsqu'il excommunia finalement Henri VIII et pria Charles-Quint et François Ier d'exécuter la sentence, ceux-ci se dérobèrent sous divers prétextes et les foudres pontificales restèrent inopérantes.

Enfin l'abbé C. établit, avec plus de clarté qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent, que, pendant toute la durée du schisme, il exista deux partis rivaux, en lutte sourde, mais continue, et « dont le triomphe ne dépendit que du seul Henri » : le parti avancé et le parti modéré du schisme. Le premier tendait au protestantisme et cherchait à y entraîner le roi ; le second était schismatique, mais conservateur, et, comme Henri, voulait maintenir l'ancienne foi, dogmes, rites, discipline, toutefois sans le pape ; « fauteur du schisme », il fut « le gardien de l'orthodoxie ».

Au premier appartenait Cromwell, grand-oncle du fameux Olivier Cromwell, créature de Wolsey, mais qui sut se détacher à temps de son protecteur pour ne pas être enveloppé dans sa disgrâce ; ensuite conseiller du roi, et son mauvais génie ; bien que laïc, son « Vicaire Général dans les causes spirituelles », et son instrument dans la spoliation des monastères : on le qualifia de *malleus monachorum ;* il fut disgracié à son tour pour avoir fait épouser au roi, par raison politique et pour préparer une alliance entre ce dernier et les princes luthériens d'Allemagne, Anne de Clèves, princesse aussi ignorante que laide, qu'Henri répudia dédaigneusement moins de six mois après ; Cromwell paya cette faute de sa tête. Puis Cranmer, sur qui nos lecteurs sont édifiés [2] ; puis Latimer, Barlow, etc.

Au second groupe appartenaient Gardiner, évêque de Winchester ; Stokesley, évêque de Londres ; Bonner, évêque de Hereford ; Tunstall, évêque de Durham, etc. Ils approuvèrent la rupture avec Rome, toutes les capitulations du clergé, et soutinrent la Suprématie royale. Henri fit de leur cause la sienne ; trouvant en eux des appuis fidèles, il n'en chercha point ailleurs. « Il ne fut pas réformateur, parce qu'il eut pour lui le parti modéré ». D'accord avec le roi, ces évêques poursuivirent les « hérétiques » protestants ; ils furent les principaux agents de la chute de Cromwell. Quand le parti avancé triompha, sous Edouard III, ils furent privés de leurs sièges et jetés en prison ; c'était là de la prérogative royale une conséquence logique qu'ils n'avaient pas prévue ; elle leur ouvrit les yeux, ils comprirent que fonder une Eglise sur l'autorité d'un roi, c'était l'exposer à sombrer un jour ou l'autre dans l'hérésie, et, comme dit Bossuet, à « varier au gré des rois ». Quand Marie restaura la religion catholique, ils redevinrent romains et furent rétablis dans leurs évêchés. En 1558, lorsqu'Elisabeth reprit la suprématie royale, Bonner et Tunstall, qui vivaient encore, lui refusèrent, de concert avec les évêques créés par Marie, le serment qu'ils avaient autrefois prêté à Henri : tous avaient compris que « n'être pas romain équivaut à n'être pas catholique ». Ainsi s'explique l'attitude contradictoire des évêques et du clergé sous Henri et sous Elisabeth.

Cette savante étude de l'abbé C. sera mise, affirme l'éditeur, « au nombre des monuments historiques de notre époque. » C'est tout à fait notre avis.

II. — Nous voudrions en dire autant de *La Réforme Anglicane au XVIe siècle,* du Rév. Moreton, mais deux raisons nous arrêtent.

Cet ouvrage, disons-le d'abord, a son mérite. C'est une thèse de doctorat soutenue à l'Université de Besançon. Il contient une riche bibliographie, une table onomastique fort complète (elle ignore cependant Bossuet et ses *Variations),* etc. L'auteur toutefois — c'est du moins l'impression que nous laisse cette lecture — a consulté davantage les ouvrages des historiens passés ou présents, dont il fait d'ailleurs une synthèse claire et intéressante, que les documents de première main : il ne renouvelle pas la question aussi profondément que l'a fait l'abbé Constant. Il embrasse un champ plus vaste, et conduit l'histoire de la Réforme anglaise jusqu'à son établissement définitif sous Elisabeth et la publication de son formulaire dogmatique, les « *39 Articles* » (1563). Il possède le sens historique, de la largeur de vues, il fait des efforts loyaux, souvent couronnés de succès, pour juger avec impartialité les personnages et les faits, même ceux qui ne sont pas de son goût.

Mais, comme disait La Bruyère, « les ouvrages bien écrits sont les seuls qui passeront à la postérité. » Et celui-ci fourmille d'anglicismes, qui parfois violent la grammaire et la syntaxe, et nuisent à la clarté de la pensée ; pour la comprendre, il faut remettre en anglais ce charabia ; on s'explique mal que le lecteur de la thèse n'ait pas demandé la correction de ces solécismes avant de lui accorder l'*Imprimatur* officiel. En voici quelques spécimens, car nous ne voudrions pas que l'on s'imaginât que nous versons dans le purisme :

P. 46 : « ...Henri prétendait à une 3e partie de l'argent (des indulgences), au lieu de la 4e, qui fut proposée » *(the third..., the fourth part of...,* le tiers, le quart).

P. 57 : « ...le pouvoir du pape à (de) donner des dispenses... ».

P. 113 : « La supériorité de Rome... a commencé par suite de l'esprit humain » (est d'origine humaine).

P. 140 : « ...On peut attribuer à cette conférence des traces distinctes dans les articles actuels de l'Eglise anglicane » (on retrouve des traces de son influence dans ces articles).

P. 184 : « Cette vue (opinion) se fonde (est basée) sur l'absence de quelque (toute) inscription (mention) dans les Registres ».

P. 196 : « ...Ils avaient dû prendre les ordres du Conseil à (de) la princesse (Marie) ».

P. 198 : « ...Beaucoup de personnes... obstinément et diablement *(sic) (suadente diabolo,* devilishly, diaboliquement) refusaient de venir dans leurs églises paroissiales ».

P. 199 : « La forme pour administrer (de l'administration de) la communion était essentiellement changée pour éviter quelque (toute) mention (affirmation) d'y prendre (qu'on y recevait) le Corps et le Sang du Christ ».

[1] Voir *Ami* du 26 avril 1928, p. 259 et s.; et du 31 mai, p. 337 et s.

P. 203 : « A la mort d'Edouard, Warwick essaya (tenta) un coup d'Etat par où il désirait enlever la succession de Marie à Jane Grey » (attribuer à J. Grey la succession d'Edouard, en écartant Marie).

P. 211 : « ...L'avènement de Pole en légat » (la nomination de Pole comme légat).

P. 214 : « ...Les lois ecclésiastiques qui étaient en usage au temps de Henri VIII, en dépit de quelques lois au contraire » *(laws to the contrary,* lois contraires aux premières).

P. 226 : « ...Il est pourtant impossible de l'exempter (d'absoudre Marie) de l'établissement délibéré (d'avoir établi) des lois contre l'hérésie... »

P. 282 : « ...Ils (les abus des indulgences au Moyen-Age) devenaient une bonne proposition (affaire) financière. »

P. 321 : « ...Le tentatif (la tentative) de Jacques II de suspendre... l'exécution des lois... »

Etc. Etc. C'est par gros paquets qu'on pourrait relever des exemples de ce « français tel qu'on le parle, » — non, tel qu'on ne doit pas le parler, encore moins l'écrire, dans une Faculté des Lettres.

Ce n'est là toutefois qu'un détail. Notre principale objection est que cet ouvrage est anglican, et écrit du point de vue anglican. Le Rév. Moreton est anglican ; la préface est de lord Halifax, le « leader » anglo-catholique.

Ainsi l'auteur estime que la papauté n'est pas « de l'essence de l'Eglise » (p. 245), que « la juridiction universelle de la papauté » n'appartient pas au « christianisme primitif » (p. 135), que « le pouvoir du pape dans le royaume (anglais) était une usurpation » (p. 96), et que son exercice fut une série « de défis à l'indépendance nationale de l'Eglise anglicane » (p. 96).

D'après lui, Henri VIII ne fit que proclamer officiellement cette indépendance qui avait toujours existé en fait : « Henri n'introduisit pas un principe nouveau : ce qu'il fit, ce fut d'affirmer, d'une manière violente, un droit ancien » (p. 86 ; cf. p. 320). Il admet bien que, de 1534 à 1554, la couronne élargit à l'excès les pouvoirs qu'elle basait sur la « prérogative royale » (p. 314) ; il qualifie d' « audacieuse » sa prétention d'être « la source de toute juridiction spirituelle ou temporelle », et d'avoir le droit « de gouverner l'Eglise de la même manière qu'elle l'avait de gouverner l'Etat » (p. 316) ; mais il affirme qu'Elisabeth rétablit les choses dans l'ordre antérieur, et que sa « suprématie », telle qu'elle la comprit et l'exerça, est conforme aux principes anglicans (pp. 317-321). Or, les excès de pouvoir d'Henri mis à part, nous ne voyons qu'une très mince différence entre le titre de « Chef suprême de l'Eglise » que prit Henri, et celui de « Gouverneur suprême » qu'Elisabeth préféra, et une très petite différence également entre la « suprématie » du roi et celle de la reine ; l'*Acte de Suprématie* d'Elisabeth (1559) lui attribuait la « *juridiction* sur le domaine ecclésiastique et spirituel » ; et si l'Eglise anglicane est restée, de fait, asservie aux pouvoirs civils, comme l'échec du *Prayer-Book* l'a douloureusement démontré récemment, c'est en vertu de cet Acte d'Elisabeth.

Le refus du pape d'accéder aux désirs du roi dans l'affaire du divorce est attribué, un peu sommairement, à « des raisons politiques » (p. 76) ou d' « opportunisme » (p. 52).

Le Rév. Moreton est bien sévère pour Marie, qui « déchaîna une persécution inconnue dans l'histoire anglaise » (p. 225), dit-il ; il absout Elisabeth, qui « traita les catholiques avec une douce tolérance jusqu'au jour où l'excommunication du pape, en 1570, rendit impossible cette tolérance » (p. 254). Or ces deux reines firent chacune environ 300 martyrs, Marie en 3 ans (1555-1558), et Elisabeth en 33 ans (1570-1603) ; mais, comme disait Alceste, « le temps, mon cher Monsieur, ne fait rien à la chose ». La papauté, après 1570, « s'entendait avec la trahison », dit-il encore (p. 256), mais il n'apporte aucune preuve ni de la trahison des catholiques, ni de la complicité du pape.

Au point de vue doctrinal, il affirme « la continuité légale et spirituelle » de l'Eglise anglicane « avec l'Eglise du passé » (p. 299) : c'est la thèse anglicane bien connue. A ses yeux, les *39 Articles* « ne sont pas une définition permanente de la foi », mais « ils traitent, en principe, des controverses de ce temps-là » (p. 260) ; il avoue loyalement que plusieurs sont irréconciliables avec l'enseignement romain, par exemple, l'art. 19 qui accuse l'Eglise romaine d'avoir « erré en matière de foi » (p. 278). Un appendice s'efforce d'établir la validité des ordinations anglicanes (p. 322-328) au moyen des arguments habituels, et estime que la déclaration d'invalidité de la Bulle *Apostolicæ Curæ* (1896) est basée sur « des renseignements imparfaits » (p. 191) ou « des rapports préconçus » (p. 301).

Cet ouvrage pourrait donc fourvoyer un lecteur confiant et insuffisamment informé. Mais il sera fort utile à qui voudra connaître le point de vue anglican *actuel* sur ces questions d'histoire et de théologie.

Tout récemment (12 sept. 1930), le Rév. Moreton signalait à l'attention des lecteurs du *Church Times,* l'hebdomadaire anglo-catholique, « l'avance extraordinaire (vers le point de vue anglican) que l'abbé C. vient d'opérer dans son étude de la Réforme (anglaise)... Nous ne pouvons, ajoutait-il, souscrire à toutes les conclusions de l'abbé C., mais néanmoins son livre, presque en entier, aurait pu être écrit par un anglican. C'est par des études de ce genre qu'une compréhension mutuelle plus profonde et un rapprochement seront possibles. » Prenons acte, en passant, de cet hommage rendu par l'adversaire à l'impartialité de l'abbé C. Mais ce qui nous frappe, c'est que ces paroles s'appliquent parfaitement à l'étude du Rév. Moreton. Elle contient bien des pages qu'aucun catholique ne pourrait signer ; mais elle marque, de la part des anglicans, un nouveau rapprochement vers le point de vue catholique sur l'histoire de la Réforme en Angleterre. Qui donc s'illusionne ici ? Et qui donc se rapproche d'autrui ? Nous ne voyons pas que l'abbé C. ait abandonné aucune des positions historiques prises, par exemple, par les *Variations* de Bossuet, le premier ouvrage catholique marquant sur l'histoire de la Réforme, encore qu'il les ait éclairées, établies sur de nouvelles bases, étayées de nouvelles preuves, et qu'il ait, en général, profondément renouvelé les questions. Le Rév. Moreton serait-il victime, à son insu, de l'illusion qu'éprouve un voyageur dans un train en marche, et qui s'imagine que c'est la gare qui vient à lui ? Il y a un siècle, et même un demi-siècle, l'histoire officielle, telle qu'elle était écrite et enseignée en Angleterre, était une véritable conspiration contre les catholiques, et plus simplement contre la vérité. Les historiens catholiques, Lingard, le cardinal Gasquet, plus récemment H. Belloc, etc., ont rétabli les faits, et l'histoire sérieuse abandonne, une à une, les erreurs du passé ; les Anglicans, les Anglo-Catholiques sont les plus alertes à le faire. L'ouvrage du Rév. Moreton nous permet justement d'établir le bilan des concessions historiques qu'ils sont, pour l'instant, disposés à nous faire, en attendant les autres. Mais ce rapprochement, précisons-le bien, n'a lieu que sur le terrain historique, sur les faits et le jugement qu'on porte sur eux. Dès qu'on touche à une question dogmatique, les divergences irréconciliables reparaissent. Le rapprochement dogmatique, qui n'avait cessé de progresser depuis le Mouvement d'Oxford, du moins chez les Anglo-Catholiques, marque un temps d'arrêt à l'heure actuelle. Les *Conversations de Malines* semblent avoir fixé les concessions suprêmes que, de part et d'autre, l'on pouvait offrir, et le fossé reste entier. La question ne rebondira que sous l'action de nouveaux événements, qui ne sont peut-être pas très éloignés.

J.-B. Frey, C. S. Sp. *Un modèle de la jeunesse :* **L'abbé Maurice Teisserenc,** *clerc tonsuré de Montpellier.* — In-12 de 428 p., 24 f. — Paris, Beauchesne.

Bien que prématurément terminée, la vie de l'abbé Maurice Teisserenc présente une variété qui met en pleine valeur les ressources de son âme d'élite et offre à la jeunesse un modèle capable de la guider en bien des situations où elle est susceptible de s'engager.

Il naquit en 1889 à Lodève, au sein d'une des familles les plus considérées de cette ville. Dix autres enfants devaient venir après lui peupler le foyer paternel. Tout jeune encore, il fut placé à l'école libre du Sacré-Cœur, à Montpellier. Là il se fit remarquer par la solidité de son intelligence, son ardeur au travail, son entrain, sa loyauté, et surtout sa piété peu commune, qui rayonnait sur les condisciples sous forme d'un véritable apostolat. Là aussi se révéla une des caractéristiques de sa nature sensible : son besoin d'affection lui fit nouer des amitiés dont il eut parfois à souffrir, mais qui lui procurèrent de nobles jouissances avec l'occasion d'exercer la plus heureuse influence sur d'autres âmes.

Au moment où s'achevaient ses études classiques, en 1906, Maurice Teisserenc voyait s'ouvrir devant lui un brillant avenir terrestre : un moment il avait eu l'idée de préparer l'Ecole Polytechnique, et sans nul doute son projet eût abouti s'il y avait donné suite ; mais depuis longtemps l'appel divin s'était fait entendre à lui. Au moment où la persécution religieuse sévissait en France et où les âmes étaient plus particulièrement en péril, il aurait considéré comme une lâcheté de s'y dérober. En pleine conscience du sacrifice qu'il consentait ainsi, il sollicita de son père l'autorisation d'entrer au séminaire.

Celle-ci, pour diverses raisons, fut différée. En attendant la réalisation de ses désirs, Maurice fut envoyé à Paris pour y préparer une licence ès lettres et suivre des cours de droit. Pendant un an, il fut interne à l'Ecole Bossuet. En 1907, tout en continuant de fréquenter ce même établissement, il prit logement en ville, désireux de profiter plus librement des ressources que la capitale lui offrait pour la culture de son esprit. Sans négliger l'étude et les exercices de piété, redoublant même de précautions pour sauvegarder sa vertu, il se révéla comme un apôtre, encourageant ses condisciples, visitant les pauvres en qualité de membre d'une conférence de St-Vincent de Paul, donnant son concours au patronage d'Auteuil ou à une maison d'apprentis, s'exerçant à la parole publique en vue de son ministère futur, entrant au Comité général de l'A. C. J. F. Sollicité par des mouvements politiques opposés, sa prudence le tint à l'abri des écarts et fermement décidé à obéir avant tout à l'Eglise.

En 1909, pourvu de la licence ès lettres, il croit l'heure venue de suivre sa vocation. Déjà il fait les démarches préparatoires à son admission au Séminaire Français de Rome, mais son père, une fois de plus, trouve l'époque prématurée : il faudra attendre la fin du service militaire.

L'épreuve est rude, mais supportée avec courage. Pleinement résigné à la volonté de Dieu, Maurice cherche à profiter de son mieux du délai imposé. Il passe en 1910 sa licence en droit ; incorporé à Lodève la même année, il mérite les galons de sous-officier et la haute estime de ses chefs, tout en collaborant aux œuvres de jeunesse de sa ville natale.

Il semble que Dieu ait voulu purifier et embellir cette âme en contrariant sans cesse le désir du sacerdoce qu'il lui inspirait. Une année encore s'écoule, exigée par des raisons de santé, et que marque un pèlerinage en Terre Sainte. Enfin, en octobre 1913, l'abbé Teisserenc entre au Séminaire Français. La paix et le bonheur qu'il y ressent lui font bien vite oublier les renoncements qu'il a dû s'imposer : « Si l'on savait à l'avance les joies que l'on trouvera au Séminaire, écrit-il, on n'oserait plus parler de sacrifice. » La philosophie scolastique, au début, lui semble austère, mais il ne tarde pas à en apprécier toute la solidité. Le 30 mai 1914, il reçoit la tonsure des mains de son évêque, le cardinal de Cabrières. Un mois après, il revient en France, en vue de vacances bien méritées.

Mais la guerre bouleverse tous ses plans. L'abbé Teisserenc, devenu sergent vaguemestre au 142e d'infanterie, prend part aux sanglants combats de Lorraine ; il est ensuite dirigé sur l'Yser, puis revient en Champagne. Obligé par ses fonctions d'effectuer des courses fréquentes à travers les lignes, il éprouve des fatigues et affronte des dangers multiples. Sa correspondance de cette époque trahit la tristesse que lui causent la privation des sacrements et un genre de vie si peu conforme à ses rêves d'apostolat. Dans la nuit du 22 au 23 avril 1915, alors qu'il rentre dans son abri après avoir distribué le courrier, une balle le frappe à la nuque. Transporté à l'ambulance de Somme-Tourbe, il y expire le surlendemain.

Singulièrement attachante est cette biographie, sortie du cœur autant que de la plume du docte religieux qui fut à Rome le directeur de l'abbé Teisserenc. On y admirera particulièrement l'efficacité de la grâce qui sut en peu d'années transformer un caractère naturellement cassant, raide, moqueur, et disposer en cette âme des ascensions qui la portèrent à un haut degré de vertu.

Dom M. Prummer, O. P. **Manuale theologiæ moralis,** tomus III : *De sacramentis in genere et sacramentalibus, De sacramentis in specie.* — Un vol. gr. in-8 de XII-698 p. broché 13 m., relié 14 m. 60. — Herder, à Fribourg-en-Brisgau (Allemagne).

Le troisième volume du *Manuale Theologiæ moralis* du P. Prümmer était attendu depuis longtemps. C'est à la théologie sacramentaire, en effet, que les prêtres dans le ministère ont plus fréquemment recours. C'est celle aussi qui, après la publication du Code de droit canonique, appelait plus de retouches. Ces retouches, le distingué professeur et savant canoniste les a faites avec un art consommé. Nous avons un Manuel bien au point.

Les éloges que l'*Ami* a décernés aux deux premiers volumes (voir *Ami* 1928, p. 667 ; 1929, p. 621) sont également mérités par ce troisième. Solidité de la doctrine s'unissant à la clarté de l'exposition en font un ouvrage que les étudiants consulteront avec plaisir, et les pasteurs avec satisfaction. Ce n'est pas pourtant qu'ici ou là une inexactitude ne se soit glissée par inadvertance. Par exemple, page 103, no 133, le texte : « Adulti relate ad baptismum suscipiendum censentur illi, qui post septennium ætatis usu rationis fruuntur, » ne s'accorde pas avec le canon 745, § 2, 2o : « Adulti autem censentur, qui rationis usu fruuntur. » Or, on peut avoir l'usage de raison avant sept ans révolus.

Mais ces minces défauts sont rares au cours d'un long ouvrage qui, nous l'avons déjà regretté, n'arrive pas facilement au grand nombre à qui nous le souhaitons, à cause de son prix prohibitif.

Franciscus Stella, Congr. Miss. **Institutiones liturgicæ in Seminariorum usum,** t. I, 3e éd. — In-12 de 180 p., 6 f. — Rome, Librairie Vaticane.

Nous avons signalé en 1901 (p. 351) la 2e édition de cet ouvrage. A la présente ont été apportées les modifications qu'imposaient les nouvelles lois du Code de droit canonique et de la S. C. des Rites. Jusqu'à ce jour, seul le tome I est paru, comprenant des notions générales sur la liturgie et un commentaire du Rituel. Le tome II, qui doit traiter de l'office divin et de la messe, est encore en préparation.

L'ordre adopté pour l'exposé est, dans l'ensemble, celui du Rituel : le principal changement introduit a été de reporter à la fin le chapitre concernant les obsèques. Les règles de l'exposition et de la bénédiction du St-Sacrement ont été logiquement ajoutées à celui qui traite de l'Eucharistie. Pour plus de clarté, l'auteur procède par demandes et réponses, à la manière d'un catéchisme. Le même souci lui a fait délibérément laisser de côté le point de vue canonique et moral des questions, pour s'en tenir à celui de la liturgie ; et encore omet-il de reproduire les passages du Rituel qui n'ont besoin d'aucune explication.

En général, les indications données se bornent à montrer les raisons et le sens des cérémonies, et à rappeler les prescriptions sur lesquelles il est utile d'attirer plus particulièrement l'attention. A certains endroits, on désirerait une plus grande abondance de détails, mais l'essentiel s'y trouve. Cette simplification, si elle ne fournit pas un nouvel instrument de travail aux érudits, a du moins l'avantage d'indiquer une bonne manière de faire ; c'est en quoi elle rendra service aux séminaristes.

L'Avènement de la 3e République (1871-1875), par Maurice Reclus. — In-12 de 244 p., 12 f. — Paris, Hachette.

Cette histoire de l'Avènement de la IIIe République était publiée au moment même où la France victorieuse a évacué la Rhénanie. C'est dire que l'auteur, tout en faisant œuvre d'historien impartial, a voulu ici « envisager les conséquences de la guerre malheureuse de 1870-71 à la lumière des événements de toute nature qui ont suivi la guerre rédemptrice et réparatrice de 1914-1918 ». Le parallèle, le plus souvent, s'institue tout naturellement dans l'esprit du lecteur, sans même que l'auteur ait besoin d'y insister.

M. Reclus a limité la période qu'il veut faire revivre, de la capitulation de Paris et la convention d'armistice (28 janvier 1871) au vote de la Constitution de 1875. En ces quatre années, en effet, se sont concentrées les circonstances qui, en dépit d'obstacles pouvant paraître insurmontables, ont doté la France du régime actuel. De là le titre du volume.

Dans les premiers mois et même, peut-on dire, jusqu'en juillet 1873, l'effort commun des hommes d'Etat français et des élus de la Nation vise à libérer le territoire envahi. C'est l'œuvre inaugurée par Jules Simon et Jules Favre, continuée et menée à bien par Thiers, proclamé tout d'abord Chef du pouvoir exécutif, puis Président de la République (de fait, pas encore de droit) française. Mais déjà à cette époque les problèmes de politique intérieure commencent à se poser ; les partis s'organisent. L'intransigeance du comte de Chambord au sujet du drapeau, la division des partis de droite préparent le triomphe futur de l'idée républicaine. Quand la France eut payé sa dette, la vie reprend, intense et plus sérieuse, à travers tout le pays. Réorganisation militaire et financière, mais aussi dissensions politiques plus accentuées, tel est le bilan de l'année 1872, où les droites, sous la conduite du duc de Broglie, préparent contre Thiers « la lutte décisive au cours de laquelle allaient s'affronter les traditions de l'ancienne France et les forces impatientes de la société moderne » (p. 171). La rentrée de l'Assemblée nationale en novembre 1872 fut houleuse : Thiers se proclamant ouvertement pour la République, la majorité lui reprochant de violer le pacte de Bordeaux. La lutte allait s'engager. Bientôt, le maréchal de Mac-Mahon devait remplacer Thiers. La route était libre pour le comte de Chambord. On sait la suite... La question du drapeau blanc, formellement posée cette fois, anéantit les espérances de restauration monarchique, que l'on croyait devoir se réaliser immédiatement. L'année 1874 sera une époque de transition. Le 30 janvier 1875, à une voix de majorité, était voté l'amendement Wallon, déclarant que « Le Président de la République est élu à la majorité des suffrages par le Sénat et la Chambre des députés réunis en assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans et rééligible ». C'est ici le terme normal de l'ouvrage de M. M. Reclus.

« La troisième République, conclut l'auteur, dure encore. Elle a souffert et souffre, c'est certain, des vicissitudes parlementaires et gouvernementales qu'entraîne le fonctionnement du régime représentatif ; mais ces rides qui agitent sa surface la laissent intacte dans ses profondeurs. Au point de vue national, la guerre de 1914-1918 a montré la discipline dont le pays était capable : qui pourrait prétendre que la leçon de 1870-1871 n'a été pour rien dans la sagesse dont il a alors fait preuve ? Enfin, les conditions dans lesquelles la France a su transformer l'isolement diplomatique absolu qui était le sien au printemps de 1871 en un solide et imposant système d'alliances et l'acquisition patiente, systématique, sagement progressive d'un empire colonial constituent déjà, aux yeux de l'histoire, des modèles de continuité dans l'action extérieure. »

Oui, mais pourquoi faut-il qu'à l'intérieur la IIIe République ait déchaîné les passions antireligieuses et un sectarisme odieux, dont le catholicisme a fait les frais ?

Anne-Marie Couvreur. L'Evangile et l'Education. — In-12 de VII-196 p., 12 f. — Paris, Editions *Spes*.

La *Préface* de Mgr Petit de Julleville dit fort exactement ce qu'est ce livre et quel but il se propose. L'auteur « n'enseigne pas du haut d'une chaire de pédagogie. C'est une mère de famille, qui a vécu au milieu de ses enfants, qui les a regardés, qui les a aimés, et qui, à l'aide de ses expériences quotidiennes, a retrouvé et nous expose les éternels principes de l'éducation chrétienne.

« Deux grandes idées dominent ces quelques pages. — La première est qu'une mère digne de ce nom ne doit jamais cesser d'enfanter ses enfants à la haute vie morale et religieuse. Elle a pour elle ces forces incomparables que constituent la présence constante, l'observation attentive, la tendresse dévouée. Rien, surtout au premier âge, ne saurait remplacer son action. — Et la seconde pensée est qu'il y a je ne sais quelle affinité surnaturelle entre l'âme de l'enfant et l'esprit de l'Evangile. Personne n'est plus prêt au Royaume de Dieu que nos petits, lorsqu'ils sont élevés dans l'amour de Jésus, si facilement croyants, si confiants, si purs.

De ces deux idées, constamment rapprochées l'une de l'autre, sont sortis les réflexions de l'auteur et son ouvrage. »

Le livre de Madame Couvreur réunit deux qualités essentielles que l'on trouve rarement ensemble : le bon sens et l'ardeur. Nous souhaitons que les mères chrétiennes ouvrent nombreuses ce livre simple et vrai.

Pour nos instituteurs chrétiens : leur sacerdoce, par l'abbé R. Heurtevent, Dr en théologie. — In-12 de 157 p., 9 f. — Paris, Bloud et Gay.

Dans sa dernière encyclique, S. S. Pie XI rappelait que « la fin propre et immédiate de l'éducation chrétienne est de coopérer à l'action de la grâce divine dans la formation du véritable et parfait chrétien, c'est-à-dire à la formation du Christ lui-même dans les hommes régénérés par le baptême ». M. l'abbé Heurtevent a écrit son livre précisément pour montrer que l'instituteur collabore étroitement à cette action de la grâce divine, et qu'en cela il participe en quelque façon au sacerdoce chrétien. La beauté de ce sacerdoce est capable de séduire les cœurs géné-